



LA VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE

Viser
l'excellence

Rapport remis
le 22 février 2018

par Céline Calvez,
députée des Hauts-de-Seine
et Régis Marcon,
cuisinier restaurateur
3 étoiles

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS	2
AVANT-PROPOS	4
Premier objectif : une attractivité retrouvée	6
Deuxième objectif : une efficacité accrue	7
Troisième objectif : une ouverture possible vers d'autres parcours	8
LEVIER 1 – Une orientation choisie, au service d'un parcours de formation personnalisé	9
LEVIER 2 – Des parcours adaptés, progressifs et sécurisés pour tous les élèves	13
LEVIER 3 – La double finalité de l'enseignement professionnel assumée et confortée	16
LEVIER 4 – L'acquisition de compétences transversales par l'innovation et la démarche projet	19
LEVIER 5 – L'alternance repensée	24
LEVIER 6 – Une construction plus souple des diplômes	27
LEVIER 7 – Des campus des métiers et des qualifications pour fédérer les énergies	30
LEVIER 8 – Ressources humaines : des compétences adaptées et reconnues...	35
LEVIER 9 – L'ouverture européenne et internationale de la voie professionnelle développée	39
RÉCAPITULATIF DES NEUFS LEVIERS	41
ANNEXES	
ANNEXE 1 - LETTRE DE MISSION	42
ANNEXE 2 - LISTE DES MEMBRES DE LA MISSION	44
ANNEXE 3 - QUESQUES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES RECUEILLIES PAR LA MISSION LORS DE SES DÉPLACEMENTS	46
ANNEXE 4 - LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS.....	56
ANNEXE 5 - COMPTE-RENDU DU HACKATHON DE LA VOIE PROFESSIONNELLE.....	58
ANNEXE 6 - LISTE DES PARTICIPANTS AU HACKATHON DE LA VOIE PROFESSIONNELLE.....	68
ANNEXE 7 - LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES.....	71
ANNEXE 8 - LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES LORS DES DÉPLACEMENTS	77
ANNEXE 9 - LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES HORS AUDITIONS ET HORS DÉPLACEMENTS.....	80

LA VOIE PROFESSIONNELLE EN CHIFFRES

LES ÉLÈVES

1/3 des lycéens sont en voie professionnelle

80 % des élèves de voie professionnelle sont dans un établissement public

57,5 % de garçons en lycée professionnel

23 000 des **260 000** apprentis sont en lycées (en 2015-2016 aux niveaux V et IV)



DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN



12 410 €

en lycée professionnel

11 040 €

en lycée général et technologique

DES ÉLÈVES SOUVENT EN RETARD D'1 AN OU +

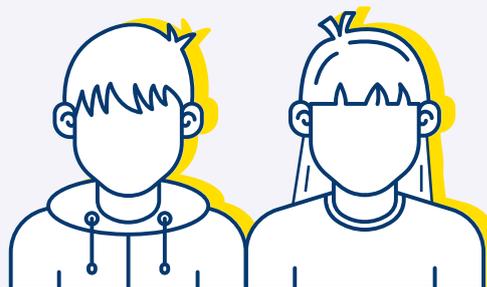
75,1 % des élèves de 1^{re} année de CAP

45,8 % des élèves de 2^{de} professionnelle

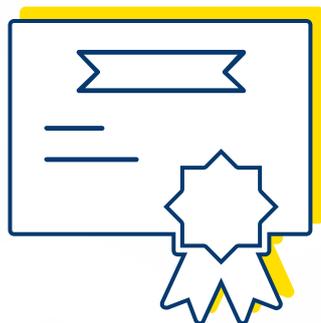


ABSENCE DE MIXITÉ DE GENRE

Filières	Production	Services
CAP	80 %	80 %
Bac pro	80 %	80 %
BTS	3/4	2/3



LES DIPLÔMES




Baccalauréat professionnel **2^e** de France

3 bacheliers sur **10** ont un baccalauréat professionnel



4/5 DES ÉLÈVES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE PASSENT UN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

508 000 élèves en bac pro



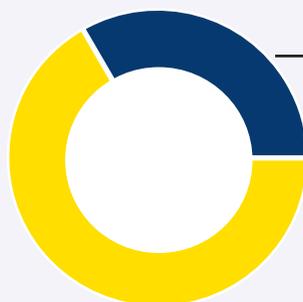
115 000 élèves en CAP

4 800 élèves en mention complémentaire

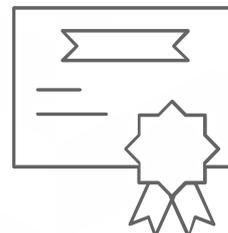
4 000 élèves en unités localisées pour l'inclusion scolaire

+ DE 300 SPÉCIALITÉS

200
de CAP



100
de bac pro



Mais 3 spécialités dans le secteur des services accueillent à elles seules 2/3 des élèves :

> gestion-administration > commerce > accompagnement, soins et services à la personne

RÉUSSITE AUX EXAMENS (SESSION 2016)

82,5 %

au bac professionnel

84,2 %

en CAP

83,3 %

en BEP

91,5 %

au bac général

90,7 %

au bac technologique

ET APRÈS...



DES DIFFICULTÉS
D'INSERTION
PROFESSIONNELLE

58 % des titulaires
d'un CAP

51 % des bacheliers
professionnels
sont au chômage 7 mois
après l'obtention
de leur diplôme



DES DIFFICULTÉS
DE POURSUITE
DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

1/3 des bacheliers
professionnels sont
satisfaits de la proposition
qui leur est faite au terme
de la procédure



SORTIES SANS
QUALIFICATION
(EN 2016)

1/5 des élèves en CAP
1/10 des élèves
en 2^{de} professionnelle

AVANT-PROPOS

Avec la voie professionnelle scolaire, visons ensemble l'excellence

Alors que près de 20 % des 15-24 ans sont demandeurs d'emploi, il y aurait 300 000 postes non pourvus sur le marché du travail. On ne peut se satisfaire de ce constat.

Dans un contexte d'accélération technologique, de mutations climatiques et sociétales, les individus devront de plus en plus s'adapter et créer le changement. C'est une lapalissade de l'écrire. Sans doute. Mais jusqu'ici, nous n'avons pas tout mis en œuvre pour faire de notre jeunesse celle qui soit capable de mieux vivre, d'entreprendre sa vie !

Et si nous trouvions de quoi réconcilier les aspirations et compétences de notre jeunesse avec les potentiels d'épanouissement et de création de valeur offerts par notre société ?

Un lycéen sur trois est aujourd'hui scolarisé dans la voie professionnelle scolaire. Ce sont environ 700 000 élèves qui portent les solutions de demain. Cette voie doit devenir celle de l'excellence !

Aussi, c'est avec enthousiasme que nous avons accepté la mission que nous a confiée Jean-Michel Blanquer, visant à transformer la voie professionnelle scolaire. Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une réflexion articulée avec les réformes du baccalauréat, l'accès aux études supérieures, celles de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Pour quelles raisons une députée nouvellement élue et un restaurateur reconnu ont-ils été choisis pour travailler ensemble sur cette question ? Parce que la clé de la transformation de la voie professionnelle, c'est d'élargir le débat, dont les enjeux dépassent largement le cadre des lycées professionnels. Ils recoupent des questions sur l'orientation, les mobilités sociale, géographique et culturelle, l'émancipation du citoyen, les mutations technologiques, les métiers de demain, le rapport des Français au travail, et celui de la Nation à sa jeunesse. Cela mérite de s'appuyer sur des personnes qui cultivent des **approches transverses**.

« Régis est un professionnel engagé, qui a été un élève de la voie professionnelle scolaire, qui a formé et qui forme toujours. C'est un chef d'entreprise indépendant et qui a pu s'inscrire aussi dans des engagements collectifs, ceux des chefs, ceux des syndicats. Il a déjà réfléchi et impulsé des démarches visant à valoriser et faire grandir sa profession. »

Céline Calvez

« Céline est issue d'une culture scolaire forte et a travaillé auprès de différentes entreprises, avant de créer la sienne. Élevée par une mère institutrice et fier produit de l'École de la République, elle a su capter et diffuser l'esprit d'entreprendre, et par son engagement politique, cherche à dépasser les clivages. »

Régis Macron.

Au-delà de ces parcours différents, nous partageons la même volonté de mettre **tout le monde autour de la table**. C'est la clé de voûte de notre démarche : se rencontrer, s'écouter, se comprendre, partager ses doutes et ses espoirs, porter un nouveau regard, imaginer ensemble, construire ensemble, avancer et transformer ensemble.

Cette volonté se place **au cœur de notre méthode** :

- avec la mission, nous avons auditionné plus d'une centaine d'acteurs de l'éducation et du monde professionnel, et nous avons souhaité le faire en proposant des **auditions croisées**, pour faire émerger les enjeux communs et faire dialoguer nos interlocuteurs ;
- en France et à l'étranger, nous avons effectué des **visites de terrain** dans des lycées professionnels, lycées polyvalents, centres de formation d'apprentis (CFA), campus des métiers et des qualifications, mais aussi des entreprises, des écoles, des tiers-lieux innovants ;
- pour dynamiser concrètement la mobilisation, nous avons aussi organisé le **Hackathon de la voie professionnelle**, le mardi 23 janvier, en présence du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Cette journée a rassemblé des élèves, des parents, des enseignants, des chefs d'établissement, des responsables de formation continue et de CFA, des chefs d'entreprise, des représentants des branches professionnelles, des associations afin de conduire la voie professionnelle vers l'excellence.

Au cours de cette mission, nous nous sommes particulièrement attachés **aux liens entre monde de l'économie et monde de l'éducation**. Au cours de nos travaux, nous avons rencontré de nombreux exemples d'établissements qui cultivent ces liens, qu'ils considèrent comme indispensables à la confiance et la réussite des élèves : visites d'entreprises lors de la Journée nationale des jeunes, forum des métiers au sein des lycées, mini-entreprises accompagnées par BGE ou Entreprendre pour Apprendre ou encore témoignages de chefs d'entreprise. Nous saluons toutes ces initiatives !

Pourtant, à force de vouloir faire de l'École un lieu protégé, elle est parfois devenue un lieu coupé du monde, duquel les élèves sortent sans transition en expérimentant une rencontre à laquelle peu sont préparés. L'insertion professionnelle peut alors se révéler difficile : en témoignent les ruptures de contrat/convention, par exemple. Il est crucial de resserrer ces liens pour offrir aux jeunes une transition choisie et progressive.

Nous touchons là à une **conception duale du jeune individu** : nous aurions d'un côté le futur citoyen et de l'autre le futur professionnel. Comme si ces dimensions étaient antagonistes. Pourtant, un citoyen conscient des enjeux économiques de son pays y trouvera forcément davantage sa place et saura saisir les opportunités. Un professionnel ouvert aux enjeux sociétaux saura y apporter des solutions en mettant en œuvre ses compétences. Apporter aux jeunes Françaises et Français les compétences qui feront d'eux des citoyens éclairés est sûrement une base souhaitable pour les professionnels qu'ils deviendront. Et inversement. Ce sont les compétences qui leur permettront de choisir et entreprendre leur vie.

Dressons un état des liens, approche plus engageante qu'un état des lieux ! Pour cela, nous nous sommes donné trois objectifs.

Premier objectif : une attractivité retrouvée

Rendre l'envie aux élèves de vivre l'excellence de la voie professionnelle

L'enjeu de la **représentation des métiers** est crucial.

C'est, par exemple, tout le travail mené autour du métier de chaudronnier. Derrière ce terme aux accents désuets, se cache pourtant un métier d'avenir dont les futurs professionnels participeront peut être à la construction d'un engin spatial. Il faut travailler sur ces représentations en **informant mieux les élèves et leurs familles**.

Construire une **véritable politique nationale pour l'orientation**.

Pour que les jeunes prennent le chemin de la voie professionnelle scolaire, il faut en rendre l'offre de formation plus lisible. Cela suppose aussi d'accueillir des profils diversifiés pour que la voie professionnelle soit celle de **la jeunesse tout entière**. Alors que l'Assemblée nationale vient d'adopter **le droit à l'erreur** dans les relations entre les citoyens et les administrations, il serait temps de pouvoir consacrer le droit à l'erreur de l'élève dans son parcours de vie. Lui donner des choix, l'informer et lui permettre de pouvoir se tromper, de pouvoir changer d'avis.

Encourager les innovations pédagogiques

Offrir aux élèves de la voie professionnelle la possibilité de profiter des **innovations pédagogiques**, que la mission a pu observer en de très nombreuses occasions, portées par des enseignants engagés. Il faut encourager ces innovations.

C'est essentiel pour donner aux élèves l'envie d'apprendre.

Inciter les professionnels à accueillir des jeunes en cours de formation et en fin de cursus

Si certains professionnels peuvent avoir été démotivés par les freins liés à la réglementation et à une communication difficile avec leurs jeunes stagiaires, il faut aujourd'hui leur permettre une plus grande implication dans leur formation. Il s'agit donc de **motiver les professionnels à s'engager dans la formation**.

Accompagner la réussite des élèves et susciter des vocations d'enseignant

Nous tenons à souligner le travail remarquable des équipes éducatives qui accueillent des élèves en difficulté. Par leur créativité, leur disponibilité et leur engagement, ils transforment le destin de ces jeunes et participent à leur émancipation. **Il faut leur faire confiance pour aménager le meilleur accompagnement possible**.

Il faut rendre désirable l'expérience de l'enseignement dans la voie professionnelle. Pour cela, nous devons faciliter **la fluidité des parcours de carrière des enseignants, contribuer à attirer de nouveaux candidats et permettre les allers et retours entre le monde enseignant et le monde économique.**

Deuxième objectif : une efficacité accrue

Réinventer l'alternance

Dans la voie professionnelle scolaire, la pédagogie ne s'exerce pas seulement au lycée, mais aussi sur le lieu de travail et c'est bien ce qui fonde le principe de l'alternance. Mais il faut se demander quel est, pour chaque élève, le bon rythme d'alternance à adopter et quelles dimensions donner au triptyque élève - enseignant - tuteur.

Apprendre à entreprendre

La démarche de projet et la prise d'initiative sont déjà bien implantées dans les lycées professionnels. Il faut aller plus loin encore, apprendre à concevoir une initiative et à la mettre en œuvre avec les autres, avec son environnement, pour mieux le transformer.

Évaluer l'efficacité d'une formation

L'efficacité doit pouvoir se mesurer.

La voie professionnelle vise aussi bien l'insertion professionnelle que la poursuite d'études. Il faut mesurer son efficacité en tenant compte de ces deux objectifs.

Inscrire la voie professionnelle dans la formation tout au long de la vie

La voie professionnelle doit donner à chacun le bagage qui lui permet de reprendre sereinement ses études plus tard, de forger des compétences au fur et à mesure de ses expériences et, le cas échéant, de changer de route. Encore faut-il que les routes soient ouvertes !

Troisième objectif : une ouverture possible vers d'autres parcours

Mixité des parcours et des publics

Il faut permettre à chacun d'opter pour des modalités différentes de formation (scolaire, par apprentissage, en formation initiale, en formation continue, etc.), chacune pouvant être plus pertinente à un moment ou à un autre. Par la création de réseaux d'établissements ou de campus des métiers et des qualifications, ces possibilités sont plus ouvertes et plus lisibles.

L'ouverture, pour les jeunes en voie professionnelle scolaire, réside aussi dans la possibilité de côtoyer des personnes aux parcours différents : stagiaires de la formation professionnelle, étudiants, ingénieurs, chercheurs, créateurs d'entreprises. La coordination de tous les acteurs au sein des réseaux et campus doit permettre ces contacts.

Mobilité géographique et culturelle

L'expérience internationale, ce n'est pas seulement la mobilité géographique, c'est aussi la mobilité culturelle. De pays en pays, les approches éducatives varient, et permettre aux élèves de pouvoir y goûter favorise leur mobilité. Nous nous sommes appliqués cette démarche d'ouverture et avons enrichi nos travaux d'observation à l'étranger. Ainsi en Suisse, la mission a été impressionnée par le consensus créé autour de la formation des jeunes ; en Suède, elle a observé un modèle en transition entre la voie scolaire et un système dual incluant l'apprentissage ; avec le Luxembourg et le Royaume-Uni, elle a découvert des écoles qui placent l'esprit d'entreprendre au cœur de leur pédagogie.

Une ouverture vers les défis et projets de société

La stratégie numérique, et les impacts de l'intelligence artificielle sont au cœur de notre développement futur et de nos débats de société. La voie professionnelle scolaire a les atouts pour pouvoir s'intégrer à cette stratégie. Il en va de même pour la transition écologique, ou encore le bien-vieillir, qui sont autant de défis auxquels la voie professionnelle saura contribuer.

La réussite de cette transformation dépendra de l'implication de tous, il en va de l'avenir de notre jeunesse, et de celui de notre pays.

Allons y ensemble !

Céline Calvez et Régis Marcon

NEUF LEVIERS POUR TRANSFORMER LA VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE

LEVIER 1

Une orientation choisie, au service d'un parcours de formation personnalisé

Lorsque l'on évoque l'enseignement professionnel en France, la question de l'orientation se pose immédiatement. Il est en effet patent que l'orientation vers cette filière n'est pas suffisamment choisie et correspond rarement à une analyse fine des métiers et des qualifications auxquels conduit cet enseignement : orientation subie ou orientation par l'échec, la décision de suivre la voie professionnelle est bien souvent dévalorisée.

Les représentations des jeunes et de leurs familles à l'égard de l'enseignement professionnel résultent d'un discours ambigu sur les parcours scolaires en France. Alors que la filière générale apparaît comme la seule voie de réussite, d'importants efforts de communication tentent en vain depuis quarante ans de donner plus de lustre à la voie professionnelle. Cette hiérarchie implicite des filières est confortée par l'ensemble des acteurs sociaux : professionnels de l'éducation et de l'orientation, parents, décideurs. Ainsi, les décisions d'orientation sont prises quasi-exclusivement au regard de la réussite appréhendée à travers les notes obtenues au collège, alors même que l'élève n'a jamais été confronté aux disciplines enseignées dans la voie professionnelle.

Cette situation s'explique en partie par l'abondance de l'offre : la voie professionnelle scolaire accueille près de 300 spécialités de formations aux niveaux IV et V, qui préparent à plus de 10 000 métiers, eux-mêmes portés par plusieurs centaines de branches professionnelles. Dans ce contexte, il semble presque impossible de délivrer aux élèves et aux familles qui font ce choix une information exhaustive.

Dans bien des situations, l'attractivité d'une formation n'est pas liée au taux d'insertion des jeunes, mais à son pouvoir de séduction auprès des élèves. Ainsi, la médiatisation de certains métiers peut créer des effets de mode pour les formations qui y conduisent, comme cela s'est récemment produit pour le métier de chef cuisinier, popularisé par des émissions télévisées. Ces engouements passagers n'aboutissent pas à une orientation rationnelle des élèves : non seulement ils peuvent ne correspondre à aucun gisement d'emplois, mais ils sont souvent facteurs de désillusions (ainsi en cuisine, où la réalité du métier est différente de l'image qu'en donnent les médias). *A contrario*, des secteurs porteurs d'emplois, proposant des salaires élevés, restent délaissés par les élèves et les familles.

En outre, si la dimension informative est importante, elle ne saurait, à elle seule, suffire. L'accompagnement de l'élève tout au long de son parcours est indispensable pour créer la rencontre entre ses envies, son potentiel et les opportunités professionnelles à saisir. L'orientation doit également résulter d'un dialogue approfondi avec l'élève et sa famille. Or, cette dimension reste, elle aussi, bien souvent sous-estimée dans le cadre de l'orientation.

C'est pourquoi la mission s'est fixée pour première priorité l'amélioration du dispositif d'orientation vers la voie professionnelle.

En finir avec les orientations par l'échec

Le collège doit être un lieu de préparation de l'orientation, et de découverte progressive des métiers et des formations. Pour cela, la mission recommande de **revisiter les dispositifs existants en collège afin d'améliorer la connaissance des métiers et formations** par les élèves et de solliciter, dans ce cadre, les enseignants de lycées professionnels.

Le stage de découverte du monde professionnel créé en 2005, qui peut être réalisé dans une entreprise, une association ou une administration, constitue une étape dans le parcours d'orientation de l'élève, un premier contact parfois décisif avec un métier ou un environnement professionnel.

D'une durée de 3 à 5 jours consécutifs ou non, individuellement ou collectivement, ce stage obligatoire donne à l'élève l'occasion de découvrir le monde économique et professionnel, de se confronter aux réalités concrètes du travail et de préciser son projet d'orientation. Il contribue de ce fait à la construction de son parcours Avenir.

Cette expérience doit être mieux valorisée, par les professionnels, le collège et même la famille.

Le grain de sel de Régis Marcon

« Lorsque le jeune intègre une première entreprise, son regard se porte sur la réalité du métier. C'est celui qui va conforter son choix ou pas. À cette période, la complémentarité entre l'École et l'entreprise prend tout son sens. »

PRÉCONISATION

Renforcer la vocation de découverte du stage de troisième en l'articulant mieux avec le projet de poursuite d'études de l'élève dans le cadre du parcours Avenir. Systématiser un **oral de restitution** auquel pourraient être associés des représentants du monde économique et des parents lorsque cela est possible.

Associer au collège, dans le cadre du parcours Avenir, les enseignants de lycées professionnels à la découverte des métiers, des formations, du monde de l'entreprise ou encore de l'économie régionale.

Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Dans la perspective d'une insertion professionnelle, l'élève doit se familiariser avec les caractéristiques des métiers et de l'emploi du secteur d'activité qu'il a choisi. Il doit apprendre à se présenter, à exposer son projet professionnel et à exprimer ses motivations.

Dans la perspective d'une poursuite d'études, l'élève doit être en mesure de se familiariser avec les diverses procédures d'affectation ou d'admission, de se repérer parmi les multiples possibilités de poursuites de formation qui s'offrent à lui. Il est donc essentiel que le lycéen professionnel mûrisse progressivement son projet professionnel en fonction de ses goûts, de ses capacités, mais aussi des attentes des filières de formations, des taux de réussite ou encore des perspectives d'insertion professionnelle immédiates ou à terme.

Le grain de sel de Régis Marcon

« Pour que l'orientation du jeune ne soit pas subie, l'élève doit lui-même s'approprier son avenir par un projet professionnel personnalisé. »

Diverses expériences peuvent l'aider à forger son projet : stages, visites d'entreprises ou de milieux professionnels, création de mini-entreprises, conférences sur les métiers, visites des lieux d'enseignement, des campus des métiers et des qualifications. De même, le développement du numérique et d'outils de réalité virtuelle permet de visualiser et de s'approprier un univers ou une situation professionnelle.

Parce qu'il vise à rendre les élèves acteurs de leur projet d'orientation, à leur permettre de dépasser les préjugés qu'ils peuvent avoir sur certaines formations et certains métiers, le parcours Avenir¹ constitue un cadre pertinent qui doit, cependant, être renforcé dans ses contenus et mis au service, dans la voie professionnelle scolaire, du **projet professionnel personnalisé de l'élève**.

La mission recommande qu'au lycée professionnel, soit mis en œuvre pour chaque élève, un projet professionnel personnalisé destiné à lui permettre de préparer la suite de son parcours. Ce projet s'appuie sur des **horaires dédiés et un contenu formalisé**.

PRÉCONISATION : instaurer un projet professionnel personnalisé pour chaque élève.

En baccalauréat professionnel : assigner, à chacune des trois années du parcours de formation, un objectif en matière d'orientation et un contenu en termes d'accompagnement :

- en **classe de seconde**, l'élève précise son **choix de spécialité** au sein de la famille de métiers qu'il a choisie en classe de troisième. À l'issue de la classe de seconde, il opte pour une spécialité et une **modalité de formation** (scolaire ou apprentissage) ;
- en **classe de première**, l'élève prépare son choix de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle qu'il fera en terminale. À l'issue de la classe de première, il opte pour une **modalité de formation** (scolaire ou apprentissage) ;
- en **classe de terminale**, l'élève choisit un **module d'accompagnement** (recherche d'emploi et reprise de formation / poursuites d'études ou spécialisation) ;
- en **CAP**, dans le **cadre du contrat passé entre le jeune, sa famille et l'établissement**, formaliser le contenu de l'accompagnement en fonction de la durée de la formation et du projet de l'élève.

¹ Le parcours Avenir est conçu pour permettre à chaque élève de la classe de sixième à la classe de terminale de construire son parcours d'information d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Le parcours Avenir se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés. Il s'inscrit dans le cadre du socle commun, de connaissances, de compétences et de culture en lien avec les programmes du collège et du lycée. L'ancrage dans les enseignements doit permettre à l'élève d'acquérir les compétences et connaissances suffisantes pour se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation éclairés.

Informer les élèves et les familles sur les métiers et les formations

La volonté de combiner accueil physique et sites dématérialisés a généralement guidé les responsables chargés de la mise en œuvre des dispositifs destinés à délivrer une information sur les métiers et les formations et à accompagner les jeunes. Le numérique, le développement des réseaux sociaux, les modifications qui affectent les comportements des jeunes en matière de recherche d'informations nécessitent, cependant, que l'on adapte les dispositifs existants.

La mission recommande, à partir d'un diagnostic des dispositifs existants, que l'on développe des outils numériques modernes et adaptés au comportement des élèves et des familles en matière de recherche d'information.

PRÉCONISATIONS

Mettre en place une plateforme numérique nationale destinée proposant aux élèves et aux familles une information fiable et simple. Renforcer le rôle des régions dans l'information à l'orientation. Cette plateforme proposera également aux élèves des activités de découverte et de mise en relation avec des responsables de métiers et de formation à proximité.

Pour cela, il s'agit de prendre appui sur les dispositifs existants et de :

- développer les synergies entre les niveaux national et régional, les différents ministères (Éducation nationale, Travail, Économie et finances, Numérique), les branches professionnelles ;
- se nourrir des enseignements sur les usages et les comportements des jeunes ;
- de capitaliser sur des réseaux sociaux et points de contacts existants.

Lutter contre les stéréotypes de genre

Toutes spécialités confondues, dans le secteur de la production, plus de huit élèves sur dix sont des garçons. Cette situation est inverse dans le secteur des services où sept élèves sur dix sont des filles².

Cette répartition traduit cruellement des stéréotypes répandus largement dans la société. Or, d'une part, cette situation nie la diversité des métiers de chaque secteur, et d'autre part, elle conduit à des inégalités de devenir entre garçons et filles.

Le grain de sel de Régis Marcon

« C'est souvent la question que l'on me pose : pourquoi si peu de femmes dans la cuisine ? Arrêtons les préjugés, seul le talent compte et, après l'époque des mères lyonnaises qui étaient à l'origine du métier de restaurateur, arrivent d'autres femmes qui apportent leur touche au métier. »

² De même, en STS, les trois quarts des étudiants sont des garçons dans le secteur de la production, tandis que près des deux tiers des élèves sont des filles dans le secteur des services.

PRÉCONISATIONS

Proposer systématiquement aux élèves, quel que soit leur sexe, l'ensemble des possibilités de carrières et de formations. En particulier, initier les jeunes filles aux carrières qu'offrent le secteur du numérique et celui de la production.

Créer un programme de mentorat accueillant des professionnels qui occupent des métiers traditionnellement attachés à l'autre sexe et qui pourraient intervenir dans le cadre des projets conduits par les élèves.

LEVIER 2

Des parcours adaptés, progressifs et sécurisés pour tous les élèves

Diminuer l'éclatement des spécialités

L'hyper spécialisation qui caractérise l'enseignement professionnel contribue à sa faible lisibilité et constitue un défi de taille pour tous les prescripteurs en orientation.

Cette spécialisation est d'autant plus paradoxale que malgré une offre de spécialités importante, les élèves se concentrent sur quelques spécialités. Il existe ainsi un décalage entre une forte demande qui s'exprime vers certaines formations, et ce sur l'ensemble du territoire, et une offre de spécialités qui demeure largement inexploitée³.

Le grain de sel de Régis Marcon

« À l'instar d'un repas au restaurant où il est parfois difficile de faire un choix dans une carte qui comporte beaucoup de plats ; devant tant de spécialités de métiers, nous devons proposer aux jeunes une carte plus courte et plus lisible. »

En particulier les spécialités des services accueillent les flux les plus importants de jeunes, alors que l'insertion professionnelle mais aussi les poursuites d'études, y sont moins favorables que dans d'autres secteurs. La mission demande que l'on prenne en compte le discours porté par certains représentants du monde artisanal ou industriel, qui indiquent ne pas pouvoir trouver la main d'œuvre qu'ils recherchent, alors que dans le même temps on observe une concentration excessive de jeunes dans quelques spécialités tertiaires.

³ Quel que soit le secteur concerné (production ou services) sous statut scolaire, moins de 40 spécialités sur les 200 enregistrées accueillent plus de 80 % des élèves de CAP. Quant au baccalauréat professionnel, pour lequel on enregistre près d'une centaine de spécialités, alors que dans le secteur de la production, huit élèves sur dix se répartissent au sein de seize spécialités, dans le secteur des services, trois spécialités accueillent, à elles seules, près des deux tiers des 310 000 élèves concernés !

De toute évidence, la forte spécialisation de la voie professionnelle ne constitue pas une réponse pertinente à la demande sociale des jeunes et des familles, laquelle s'exprime avant tout à l'endroit de quelques formations. Elle ne répond pas davantage aux attentes des milieux professionnels qui en appellent toujours à davantage de polyvalence et de compétences dites transversales. Ces dernières sont, aujourd'hui, perçues comme indispensables à une adaptation rapide aux évolutions technologiques, numériques, environnementales, etc., qui transcendent l'ensemble des secteurs de l'activité économique.

Dans les faits, cette spécialisation des certifications relève parfois moins d'une nécessité d'adaptation des formations aux emplois que de luttes d'influence entre les différents acteurs qui interviennent dans le cadre du processus de construction d'un diplôme professionnel. Ainsi, autant la rénovation et/ou la création d'un diplôme s'envisage sans trop de difficulté, autant la suppression d'une spécialité devient moins aisée.

La mission recommande de créer les conditions d'une meilleure lisibilité des parcours dans la voie professionnelle en regroupant les spécialités par grandes familles de métiers. Ce travail d'identification de compétences communes pourrait, en outre, favoriser une évolution du périmètre de chacune des commissions professionnelles consultatives (CPC), dont chacun s'accorde à reconnaître que l'organisation actuelle permet difficilement de prendre en compte les compétences transversales.

PRÉCONISATION

Réduire, en concertation avec les branches professionnelles et les acteurs de l'éducation, le nombre de spécialités de formations offertes et les regrouper au sein de familles de métiers. Ces regroupements devront s'appuyer sur un socle de compétences communes.

Une spécialisation progressive en baccalauréat professionnel

Au sortir du collège, les élèves n'ont bien souvent qu'une représentation approximative des formations dans lesquelles ils s'engagent et des métiers auxquels elles préparent. Le décalage entre cette représentation et la réalité de la formation peut constituer un réel facteur de démotivation et aboutir au décrochage. De même, bien des élèves réalisent tardivement que la spécialité choisie ne correspond pas à leurs aspirations.

C'est pourquoi la mission recommande de rendre beaucoup plus progressif le parcours de l'élève dans la voie professionnelle. Le regroupement des spécialités autour de grandes familles de métiers, parce qu'il repose sur l'identification d'un socle de compétences communes aux métiers d'une même famille, doit, ici, autoriser la progressivité du parcours de l'élève tout en rendant possible la réversibilité des choix qu'il a opérés à l'issue de sa scolarité au collège.

Le grain de sel de Régis Marcon

« Aider l'élève à faire son choix de façon plus progressive, avec la possibilité de se tromper. »

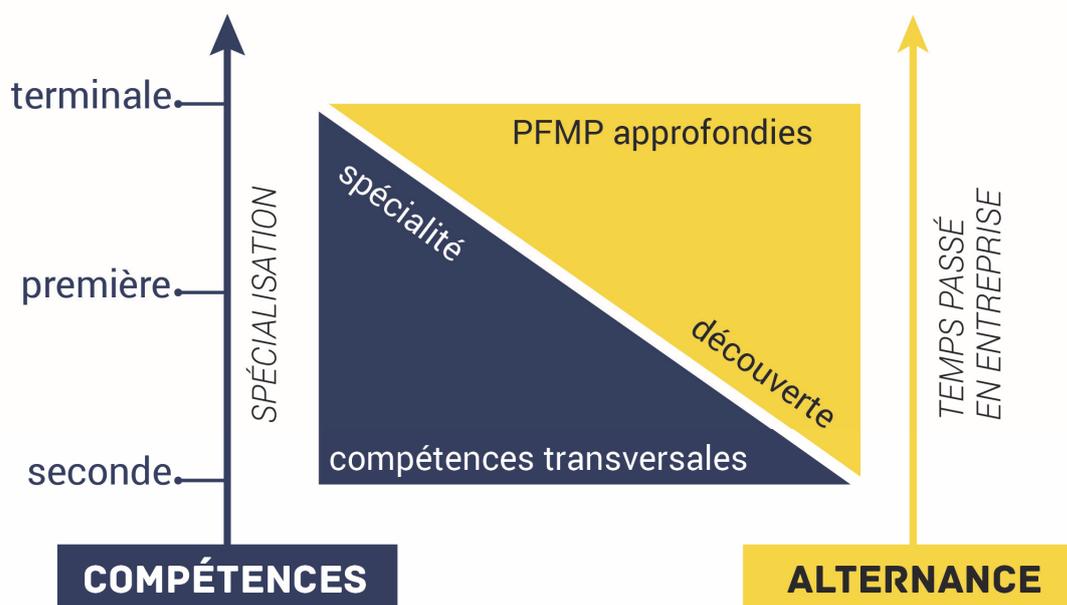
PRÉCONISATIONS

Organiser la classe de seconde par famille de métiers.

Le choix de la spécialité du baccalauréat professionnel et des modalités de formation (scolaire, apprentissage) s'effectuera ainsi à l'issue de la classe de seconde.

La découverte des métiers et des modalités de formation pourra s'appuyer sur la plateforme d'orientation interministérielle sus-citée, via laquelle pourront être proposés des actions de rencontres, visites, conférences, challenges de proximité.

LA DOUBLE PROGRESSIVITÉ DU PARCOURS DE L'ÉLÈVE DE BAC PROFESSIONNEL



Un certificat d'aptitude professionnelle modulable dans sa durée (CAP)

Dans de nombreux secteurs, le CAP conserve une légitimité forte aux yeux des professionnels. Il est pourtant, aujourd'hui, confronté à l'hétérogénéité de ses publics : élèves de Segpa⁴, élèves en situation de handicap ou jeunes qui recherchent une insertion rapide.

Les enseignants de la voie professionnelle ont su répondre à la difficulté scolaire en proposant une pédagogie adaptée aux besoins des élèves, en ayant souvent à les réconcilier avec les apprentissages. Il est toutefois devenu impératif de les accompagner dans la prise en compte des transformations sociologiques profondes qui affectent un public scolaire de plus en plus hétérogène.

Malgré ces efforts, la diversité des élèves de CAP implique que l'on adapte la durée de la formation, tout en s'assurant que la construction de la professionnalité de l'élève est adossée à un socle de connaissances et de compétences attesté.

⁴ Section d'enseignement général et professionnel adapté.

Le grain de sel de Régis Marcon

« Si on est sage et prévoyant, suivant son niveau, sa capacité à se former, l'adolescent pourra suivre un cursus de une à deux, voire trois années de formation. À chacun son parcours ! »

PRÉCONISATIONS

Procéder à une refonte complète des programmes des enseignements généraux de l'ensemble des formations professionnelles pour permettre l'acquisition d'un ensemble de connaissances et de compétences communes.

Adapter la durée de formation en CAP au profil des élèves. Dans ce cadre individualisé, la durée de la formation, son contenu ainsi que les modalités d'accompagnement de l'élève feront l'objet d'une **contractualisation tripartite entre le jeune, sa famille et l'établissement.**

LEVIER 3

La double finalité de l'enseignement professionnel assumée et confortée

Insertion ou poursuite d'études : préserver la dualité du baccalauréat

Initialement prévu pour une insertion professionnelle immédiate, et bien qu'il conserve cette finalité, le baccalauréat professionnel est aujourd'hui de plus en plus souvent suivi d'une poursuite d'études. Cette double finalité est parfois source de difficultés dans les établissements scolaires et surtout de désillusions pour de nombreux élèves.

Les tensions qui entourent la double finalité du baccalauréat professionnel transparaissent notamment dans le décalage observé entre le discours tenu aux élèves, auxquels on explique souvent, notamment dans le secteur des services, qu'ils sont engagés dans un parcours *a minima* de cinq années (baccalauréat professionnel puis brevet de technicien supérieur (BTS)) et l'expérience qu'ils seront amenés à vivre dans ce cadre.

Bien que les élèves de terminale de la voie professionnelle se tournent très majoritairement vers les formations de type section de technicien supérieur (STS), dans les faits, nombre d'entre eux ne trouvent de place qu'à l'université, au terme d'une procédure d'admission dans l'enseignement supérieur qui voit seulement un élève sur cinq de l'enseignement professionnel obtenir une place en BTS. De surcroît, une partie d'entre eux renonce à la place qui leur est offerte à l'université. D'autres, admis en STS, abandonnent ou échouent avant la deuxième année.

Si ces constats imposent de renforcer l'accompagnement dont doivent faire l'objet ces élèves, en amont comme en aval du baccalauréat, ils commandent également de réexaminer les enseignements de BTS.

Ce décalage entre la perception d'un engouement massif des élèves de la voie professionnelle pour l'enseignement supérieur et la réalité des poursuites d'études de ces élèves **nécessite que l'on accompagne également les élèves qui feront le choix de ne pas poursuivre** après l'obtention du baccalauréat professionnel.

Pour cela, encore faut-il assumer la double finalité de l'enseignement professionnel qui doit être réaffirmée dans le discours comme dans les faits.

Afin de sécuriser le parcours de tous les élèves de la voie professionnelle scolaire, la mission recommande que chaque élève bénéficie d'un accompagnement renforcé et personnalisé destiné à le préparer pour le post-baccalauréat et ce, quelle que soit la suite qu'il entend donner à son projet de vie.

Le grain de sel de Régis Marcon

*« Si un jeune se demande, face à son parcours
"Aurai-je le choix plus tard ?"»*

*Je répondrai oui car nous lui assurons un suivi avec
deux modules d'accompagnement personnalisés :
d'un côté, il s'insère dans le monde professionnel,
de l'autre il poursuit ses études.
Il a le choix maintenant, mais également plus tard. »*

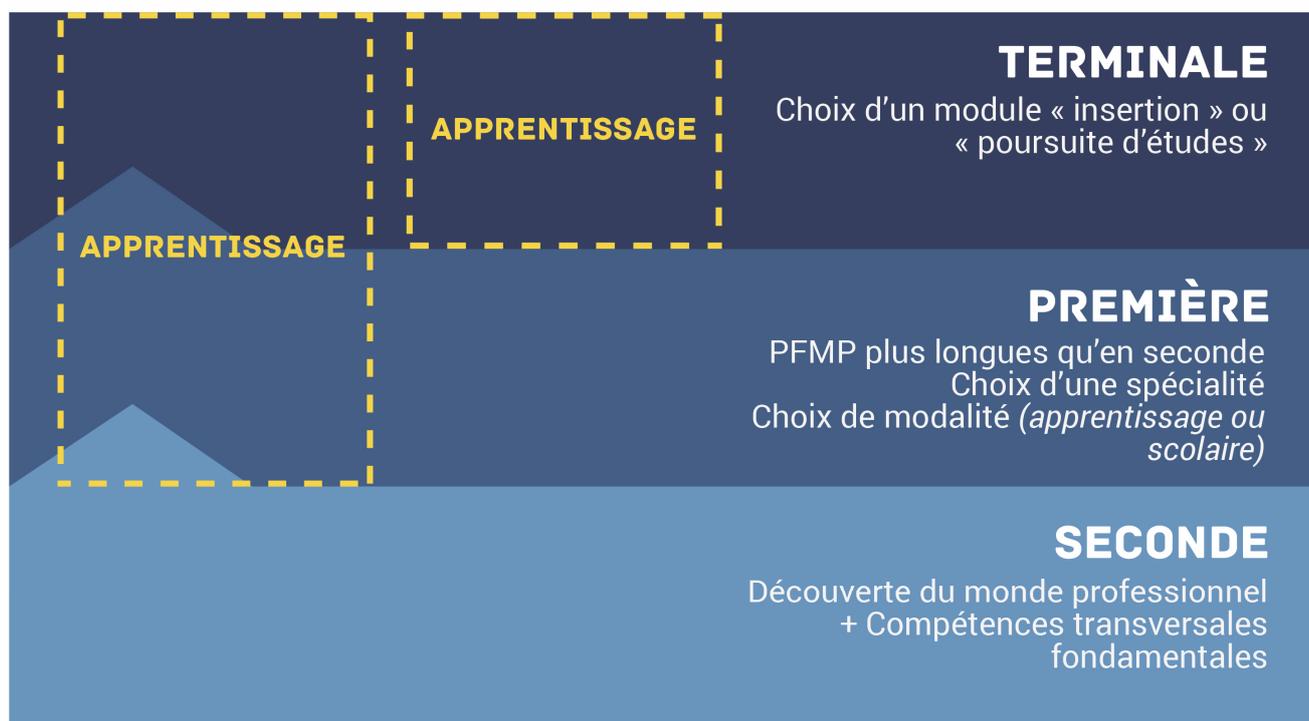
PRÉCONISATIONS

Instaurer, en classe de terminale, le choix entre **deux modules d'accompagnement professionnel personnalisé** :

1 - Module de préparation à la recherche d'emploi et à la reprise ultérieure d'études en formation continue, dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

2 - Module de préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou de spécialisation destiné à permettre la montée en compétences des élèves de la voie professionnelle.

En fonction de son projet personnel, l'élève devra suivre obligatoirement l'un de ces deux modules dont les principes et les contenus seront définis réglementairement.



Un certificat d'aptitude professionnelle doté de nouveaux objectifs

L'instauration du baccalauréat professionnel en trois ans et son corollaire, la disparition du brevet d'études professionnelles (BEP) en tant que formation autonome, ont eu pour conséquence de faire du CAP l'unique diplôme de niveau V accessible après la classe de troisième.

Ce positionnement nouveau dans l'offre de certification a contribué, de fait, dans le cadre d'un mouvement général d'élévation du niveau de qualification, à renforcer la vocation sociale du CAP à l'endroit de jeunes en grandes difficultés, toujours plus nombreux.

Confrontées à une demande pressante des familles, les académies ont été conduites, au cours des dernières années, à sécuriser la poursuite d'études d'élèves qualifiés de prioritaires, en leur réservant des places en CAP avec, pour conséquence, de restreindre, voire d'interdire à des élèves issus de troisième générale, l'accès à ces formations : aujourd'hui, les élèves provenant de l'enseignement adapté représentent en moyenne le quart des élèves accueillis en première année de CAP alors que la proportion des élèves de troisième tend à diminuer. Certains CAP sont devenus, de fait, quasi-exclusivement réservés à des élèves de Segpa, avec une distance de plus en plus perceptible entre les attendus du diplôme et le degré de maîtrise des compétences que possèdent ces élèves.

PRÉCONISATIONS

Fixer comme objectif au CAP la consolidation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Faire évoluer la carte des implantations des CAP en fonction des perspectives d'emplois afin de répondre également à la demande de poursuite en CAP des élèves de troisième générale.

Diversifier les poursuites post-CAP en développant des formations complémentaires visant à une adaptation locale ou à une spécialisation (mention complémentaire, formation complémentaire d'initiative locale).

LEVIER 4

L'acquisition de compétences transversales par l'innovation et la démarche de projet

Une contribution explicite des enseignements généraux à l'acquisition de compétences transverses

L'une des caractéristiques de l'enseignement professionnel français réside dans la complémentarité entre enseignements généraux, enseignements professionnels et périodes de formation en milieu professionnel. La logique pédagogique de l'enseignement professionnel résulte, ici, d'un équilibre entre la formation générale, la formation professionnelle et l'environnement économique.

En formation initiale, la construction d'une culture commune, l'insertion dans la République et l'accès au monde du travail sont ainsi liés, ce sont les aspects d'un même environnement : savoir se situer, s'adapter et évoluer au sein d'environnements complexes dans un contexte particulièrement évolutif, sont devenus des impératifs omniprésents dans les discours du monde professionnel.

Les évolutions qui affectent le monde du travail, notamment avec la robotisation, l'automatisation ou encore l'intelligence artificielle, plaident ainsi en faveur du développement de compétences comportementales qui viennent parfois supplanter les compétences techniques. Disposer d'une autonomie, concrétiser et valoriser un projet, être capable d'intégrer d'autres codes dans d'autres lieux, savoir gérer son temps, être créatif, avoir l'esprit d'initiative ou encore le sens du collectif, etc., deviennent autant de signes auxquels les entreprises sont sensibles.

Alors que les enseignements professionnels constituent, pour les élèves, une nouveauté de nature à dynamiser leur parcours, les enseignements généraux doivent, quant à eux, marquer une rupture plus forte avec les modalités d'apprentissage qui ont prévalu au collège, et avec lesquelles nombre de ces élèves se sont trouvés en difficulté.

Afin que les enseignements généraux soient pleinement considérés, la mission recommande de rendre explicite leur contribution respective à la construction du citoyen et à l'acquisition de compétences transversales, lesquelles sont, aujourd'hui, présentes dans tous les discours du monde professionnel.

Le grain de sel de Régis Marcon

« Le français n'était pas mon fort.

Un jour, lorsque j'étais au lycée professionnel, notre professeur de cuisine est venu accompagné par notre professeur de français. Tous les deux nous ont demandé de réaliser un menu et de rédiger un texte pour le rendre plus gourmand. Ce fut une expérience inédite, je me suis surpris à aimer cet exercice. Depuis, j'écris et j'adore commenter ma cuisine. »

PRÉCONISATIONS

Repenser le contenu des programmes des enseignements généraux afin qu'ils contribuent explicitement à la **formation du citoyen** et à l'acquisition de **trois ensembles de compétences transversales** :

Mobilités

La non-mobilité constitue un facteur de discrimination puissant chez les jeunes engagés dans des formations professionnelles, mais aussi un facteur de rigidité important du travail. Pourront être traitées ici toutes les formes de mobilité : culturelle, interculturelle, géographique (européenne notamment), mobilités métiers, technologiques et scientifiques.

Socialisation et citoyenneté

Elles permettent à chacun de s'appropriier les codes, les valeurs et les moyens d'exister, de s'insérer et se développer au sein d'une société comme au sein de milieux professionnels. La socialisation et la citoyenneté supposent de pouvoir maîtriser les valeurs et les codes culturels et sociaux (notamment ceux des milieux de travail), d'acquérir une capacité à s'exprimer, à collaborer et à développer un jugement critique. La numératie, l'éducation aux médias et à l'information, les usages sociaux du numériques, constituent quelques-unes des thématiques associées aux compétences sociales.

Développement professionnel

Ces compétences regroupent tout ce qui est nécessaire à l'exercice responsable d'une activité professionnelle et à l'adaptation à des contextes professionnels différents. Cela passe par les compétences « apprendre à apprendre », à être acteur de son évolution professionnelle, à entreprendre. Plusieurs thématiques pourront être traitées (la santé, la sécurité, la prévention des risques, l'ergonomie, les gestes, les postures ; les méthodologies de raisonnement, d'analyse et de réflexivité ; l'entrepreneuriat ; l'adaptation à différentes formes d'organisation du travail : travail collectif, collaboratif, mode projet, etc. ; les transformations numériques ; le cadre juridique et réglementaire du contrat de travail).

La certification de ces compétences transversales fera l'objet d'une adaptation des modalités d'évaluation (examen au niveau de chaque discipline, grand oral transverse, évaluation de la démarche de projet, etc.). Cette démarche nécessite que l'enseignement général soit intégré le plus tôt possible dans le processus de création et ou de rénovation des diplômes.

L'innovation et la démarche projet au service de la pédagogie

La fiabilité, la capacité à travailler en équipe, la disponibilité ou encore la capacité d'adaptation sont autant de qualités que les employeurs attendent des élèves. Ces compétences, autrefois connexes au savoir-faire, tendent à supplanter les contenus strictement techniques.

L'introduction du numérique dans la plupart des activités professionnelles entraîne, en outre, de profondes modifications des organisations au sein desquelles se développent des relations plus transversales et des modes de communication ou de collaboration plus souples, tandis

que l'automatisation des tâches impose la prise d'initiative, mobilisant au passage des capacités de traitement de l'information.

En favorisant les échanges au sein d'organisations qui fonctionnent désormais en réseau, le numérique questionne, aujourd'hui, les formations professionnelles dans leur capacité à développer chez tous les élèves la créativité, la prise d'initiative, l'engagement et une aptitude à travailler en réseau.

Or, c'est précisément dans les domaines du numérique, de l'évaluation, de la formation ou encore de la prise en charge de la difficulté scolaire, que l'enseignement professionnel français a su nourrir le modèle particulier de formation qu'il porte.

La mission recommande de s'appuyer sur le savoir-faire des enseignants de la voie professionnelle et des corps d'encadrement pour développer une pédagogie qui soit en rupture avec celle qu'ont connue les élèves de la voie professionnelle en collège. Familiers de la pédagogie du projet, des travaux de groupes, les enseignants de lycée professionnel sont, en effet, à même de s'approprier des contextes d'enseignement et d'apprentissage de nature à développer l'ouverture culturelle des élèves, la dimension collaborative, et ainsi contribuer à l'identification et à l'acquisition des compétences transversales nécessaires pour les emplois de demain.

Le grain de sel de Régis Marcon

*« Monter un projet, c'est se responsabiliser par rapport à sa formation et à son avenir.
C'est ce qui aide le jeune à trouver la solution à un problème ».*

PRÉCONISATIONS

Systematiser et reconnaître la démarche de projet au sein de toutes les formations de la filière professionnelle afin de développer chez les élèves la dimension collaborative, la prise d'initiative, la créativité et l'engagement. Il s'agit de s'attacher tout autant à la démarche elle-même qu'à son objet et de prendre en compte ces dimensions dans le cadre de la certification.

Inclure dans la démarche de projet les dimensions sociale, culturelle et artistique.

Que ce soit dans la préparation aux Olympiades des métiers ou dans la réalisation de mini-entreprises, la mission a été témoin de la vertu de ces projets collectifs : ils contribuent fortement à l'instauration d'un climat de confiance entre les élèves eux-mêmes et entre les élèves et leurs professeurs. Ces projets collectifs favorisent fortement l'esprit d'initiative des élèves : comprendre qui solliciter, organiser un rendez-vous, le préparer, exposer sa demande, écouter les conseils, essayer ensemble, en rapporter l'essentiel à son équipe.

Instaurer un temps dédié au projet qui permette aux élèves de solliciter leurs professeurs, toutes disciplines confondues. Ce temps dédié (qui peut prendre la forme de périodes de courte durée répétée ou d'une semaine cloisonnée expérimentale par exemple) sera

l'occasion de repenser les utilisations des espaces disponibles au sein des établissements et permettre des interactions renouvelées.

PRÉCONISATION

Permettre aux élèves de solliciter leurs professeurs, toutes disciplines confondues, lors d'un temps dédié à la préparation de ces projets.

La conduite de projets par les élèves pourrait ainsi contribuer à faire du lycée professionnel un « incubateur de bonnes initiatives ». À l'instar de l'école de la philanthropie expérimentée à l'école élémentaire, ces démarches de projet pourraient s'appuyer sur une observation fine des besoins de notre société : une habile occasion de combiner la prise de conscience citoyenne et sociale et l'expérience du collectif.

Le grain de sel de Régis Marcon

« L'un de mes meilleurs souvenirs de lycéen, quand j'étais en BEP, c'est le jour où notre professeur nous a suggéré de travailler sur un sujet touchant au développement d'une école hôtelière au Cambodge. Nous étions fiers de travailler ensemble sur ce sujet et, quelques années plus tard, quelle satisfaction quand cette école a ouvert ses portes. »

Dans certains cas, ces projets pourraient se traduire par la création d'activités économiques destinées à se développer au-delà du lycée et à devenir pérennes, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. L'inscription des lycées professionnels au sein des campus des métiers et des qualifications et des réseaux d'établissements doit faciliter l'atteinte de cet objectif.

PRÉCONISATION

Consacrer une partie des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) à la réalisation d'un projet collectif pouvant donner lieu à la création d'une activité. La PFMP pourrait alors être effectuée de façon collective au sein d'une structure favorisant la création d'entreprise (qu'elle soit interne ou externe à l'établissement).

Le potentiel de création d'activités porté par le développement du numérique et les différentes transformations technologiques qui l'accompagnent impose des innovations pédagogiques.

C'est tout l'objet de l'expérimentation **ProFan**, dont la mise en œuvre et le financement s'inscrivent dans le cadre général de l'action Innovation numérique pour l'excellence éducative du Programme d'investissements d'avenir que de pouvoir identifier de nouveaux contextes d'apprentissage et d'enseignement destinés à favoriser l'acquisition de compétences nouvelles pour répondre aux exigences des métiers du futur.

Conçue dans le cadre de la mission confiée au recteur Jean-Marc Monteil, l'expérimentation ProFan, se donne pour ambition de promouvoir et de qualifier, par la nature de leurs effets, de nouveaux contextes d'apprentissage et d'enseignement afin de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles pour répondre aux exigences des métiers du futur.

Au-delà de l'acquisition de compétences techniques, il s'agit de construire un répertoire de compétences transversales telles que : résoudre des problèmes en temps réel dont la nature évolue dans le temps, maîtriser la convergence réel-virtuel, coopérer et collaborer, en présentiel et à distance, travailler en rupture avec l'unité de lieu et l'unité de temps, etc.

PRÉCONISATIONS

Diffuser largement la démarche et les résultats de l'expérimentation ProFan auprès de tous les opérateurs de l'enseignement professionnel.

De manière plus générale, laisser une place à l'expérimentation de pédagogies alternatives qui favorisent la diffusion de la culture et de la logique numériques.

Un engagement lycéen au service des compétences transverses

Destinée à impulser une dynamique de dialogue à tous les échelons du système éducatif, notamment au sein de l'établissement, l'institutionnalisation de la participation lycéenne n'a cessé d'être affirmée au cours des dernières années.

Pourtant, l'expérience montre que les lycéens, notamment ceux de la voie professionnelle, se reconnaissent peu dans cette démocratie interne. Manifestement, l'énoncé du principe se heurte à la réalité du fonctionnement des établissements. En particulier, l'implication des élèves au sein de la vie lycéenne n'est pas suffisamment reconnue et valorisée dans leur cursus, alors même qu'elle représente un engagement important.

La mission recommande, dans la perspective d'une nouvelle relance, d'identifier et de lever les freins au développement de la vie lycéenne dans la voie professionnelle.

PRÉCONISATIONS

Dynamiser les instances de participation lycéenne dans la voie professionnelle afin de faciliter et reconnaître l'engagement et la prise de responsabilité des élèves au sein des établissements. Cet engagement devra être intégré au portfolio.

Valoriser sur ce support les compétences acquises dans le cadre du parcours scolaire.

Le grain de sel de Régis Marcon

« Dans une société où, quelquefois, le jeune manque de repères, nous avons souhaité, avec cette mission, faire du travail sur l'estime de soi une priorité. Acquérir cette confiance en soi est un gage d'épanouissement et de réussite dans sa vie professionnelle. »

LEVIER 5

L'alternance repensée

Une alternance adaptée

L'alternance constitue l'une des caractéristiques de l'enseignement professionnel français. Encore faut-il qu'elle repose sur une réelle complémentarité des lieux de formation que sont l'École et l'entreprise, et non sur une juxtaposition de contextes de formation dont les codes respectifs échappent à la plupart des élèves.

Ainsi, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) s'avèreront d'autant plus profitables que l'élève disposera au préalable de clés de lecture qui lui permettront de se mouvoir au sein d'environnements où l'implicite demeure généralement très présent.

C'est la raison pour laquelle, la mission recommande qu'en début de cursus, ces périodes fassent l'objet d'une attention toute particulière et que l'immersion de l'élève en milieu professionnel soit progressive.

Pour que ces PFMP contribuent au choix de la spécialité que l'élève retiendra en fin de seconde, il est nécessaire de les faire évoluer dans leurs contenus et de les adapter à cet objectif. Elles ont, en effet, pour vocation de faire découvrir à l'élève, in situ, la réalité du monde de l'entreprise afin qu'il puisse appréhender progressivement les exigences et les codes de la vie professionnelle.

Le grain de sel de Régis Marcon

« Les périodes d'alternance doivent être construites entre la communauté éducative et la communauté économique. Elles doivent tenir compte de l'âge et de la classe du jeune, du métier, et de l'offre locale de l'entreprise. »

PRÉCONISATIONS

Transformer les PFMP en seconde afin de leur conférer une finalité de découverte des formations et des métiers constitutifs d'une « famille de métiers », selon des modalités qui peuvent être le stage, la mini-entreprise, la visite de sites, la simulation par réalité virtuelle, les conférences-témoignages, etc. Renforcer par ailleurs la préparation des PFMP dont bénéficie l'élève de la part de l'équipe pédagogique.

Des modalités d'égale dignité

Si l'alternance est constitutive de la voie professionnelle scolaire, son intérêt repose néanmoins sur une reconnaissance réciproque des deux lieux de formation que sont l'établissement et l'entreprise. Or, le regard parfois porté à l'endroit de l'alternance sous statut scolaire est parfois condescendant : jugée insuffisante dans sa durée, elle est perçue moins professionnalisante que l'apprentissage. Ce regard explique notamment les difficultés

récurrentes rencontrées par les jeunes et les équipes pédagogiques pour trouver des lieux de stages.

En réponse à ces difficultés, et devant le constat d'expériences parfois amères vécues par certains élèves, la mission en appelle à un engagement sans réserve de la part des entreprises en faveur de l'alternance quelles qu'en soient les modalités, et recommande de mieux encadrer ces périodes de formation en milieu professionnel.

Placées sous la responsabilité des équipes pédagogiques, elles doivent s'inscrire dans le cadre d'un projet d'alternance décliné au plan local et qui engage l'ensemble des acteurs d'une même filière de formation. L'élève devra pouvoir également moduler la durée de cette alternance en fonction de son projet, soit à l'issue de la classe de seconde, soit à l'issue de la classe de première. Pour cela, la mission recommande de lever les freins au développement de l'apprentissage en milieu scolaire.

Le grain de sel de Régis Marcon

« Il était un temps où l'on considérait l'apprenti comme ne sachant travailler qu'avec ses mains et l'alternant scolaire ne maîtrisant que la théorie. L'apprentissage et l'alternance en lycée, c'est apprendre aussi bien avec sa tête qu'avec ses mains. Aussi, dans le langage commun, il est inutile d'opposer ces deux formes d'alternance. »

PRÉCONISATIONS

Définir un **projet d'alternance par filière de formation** en lien avec les branches professionnelles, dans lequel seront explicitement prévues les compétences développées au sein de l'entreprise ainsi que la complémentarité entre les deux voies de formation : voie scolaire et apprentissage. Ce projet d'alternance sera formalisé au sein du projet d'établissement.

Définir au niveau national, pour chaque diplôme, le nombre global minimum de PFMP dont le rythme et la durée de l'alternance seront précisés au niveau de l'établissement.

Favoriser le développement des parcours mixtes en développant de façon significative les unités de formation par apprentissage (UFA) dans les lycées professionnels.

Assouplir les conditions dans lesquelles peuvent se dérouler les PFMP (horaires, calendrier, etc.).

Un accompagnement renforcé

Parce que le stage en entreprise constitue bien souvent le premier lieu au sein duquel, à l'âge de l'adolescence, l'élève vivra une expérience collective dans un cadre autre que celui de l'École ou de son cercle familial, il convient de sensibiliser les tuteurs aux enjeux qui entourent cette alternance et de les accompagner.

Or, les tuteurs désignés pour encadrer les PFMP au sein des entreprises sont parfois peu préparés à cette mission. En dehors de leur participation aux jurys, ils ont parfois peu de contacts avec les enseignants. Pourtant, le tuteur joue un rôle pivot dans l'accompagnement de l'élève dans sa formation.

Le grain de sel de Régis Marcon

« Le rapprochement École-entreprise est la clé de voûte de la réussite d'une bonne formation. Il est important que les enseignants professionnels et les tuteurs en entreprise se rencontrent plus régulièrement pour mieux se connaître et imaginer ensemble la formation de demain. »

PRÉCONISATION

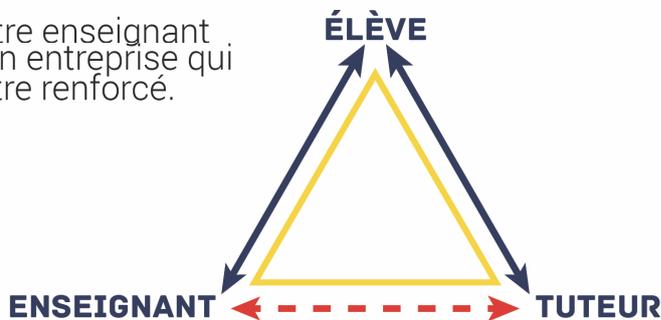
Accompagner les tuteurs en entreprise et reconnaître leur engagement

Dans le cadre des réseaux d'établissements et des campus des métiers et des qualifications, définir et mettre en œuvre un accompagnement des tuteurs en entreprise.

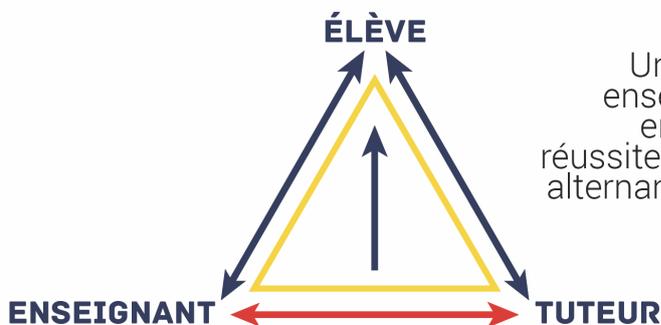
Cet accompagnement, formalisé dans le cadre de la convention qui lie l'établissement et l'entreprise, s'appuiera notamment sur un travail autour des enjeux et des modalités de l'accueil de l'élève au sein de l'entreprise : définition d'un parcours d'intégration, suivi et évaluation de son activité, étapes de formation au lycée, relations avec l'établissement, appropriation des points essentiels du référentiel.

LE TRYPTIQUE À RENFORCER

Un lien entre enseignant et tuteur en entreprise qui mérite d'être renforcé.



Un lien renforcé entre enseignant et tuteur en entreprise garantit la réussite de la pédagogie en alternance et sert ainsi à la réussite de l'élève.



LEVIER 6

Une construction plus souple des diplômes

Une démarche prospective au service de la construction des diplômes professionnels

Face à des mutations économiques de plus en plus rapides, il est urgent de mettre en place une organisation qui garantisse un rythme de création et/ou de rénovation des diplômes de l'enseignement répondant davantage aux attentes du monde professionnel. À cet égard, il est indispensable de disposer d'un dispositif de prospective fiable, articulant les dimensions nationale et régionale et ce dans tous les secteurs de l'activité économique.

Il convient notamment d'améliorer le dispositif existant⁵, en favorisant les actions visant à permettre une meilleure complémentarité entre les démarches de prospective initiées au niveau national et celles existantes au niveau régional.

PRÉCONISATION

Mettre à disposition des membres des commissions professionnelles consultatives (CPC) les éléments de prospective relatifs aux métiers et aux qualifications (sources régionales, nationales et internationales).

Des référentiels accessibles et adaptables

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation offrent environ 600 spécialités de diplômes professionnels (CAP, baccalauréats professionnels, brevets professionnels, BTS, diplômes des métiers d'art et mentions complémentaires) accessibles en formation initiale et continue et par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le contenu de ces diplômes professionnels s'appuie sur une démarche fondée sur l'analyse des métiers et des compétences attendues pour les exercer. À cet égard, le contexte de décentralisation croissante d'un côté, le rapprochement des thématiques de formation, de sécurisation des parcours, d'anticipation des mutations économiques de l'autre, confirment la nécessité de pouvoir disposer en CPC d'une information simple et accessible en matière de perspectives. Or, la multiplicité des informations disponibles en la matière, d'une part, et la difficulté à articuler les dimensions nationale et régionale nécessitent d'améliorer le dispositif existant recherchant une meilleure complémentarité entre ces deux niveaux.

Les contenus des diplômes sont conçus dans un cadre partenarial au sein de CPC qui associent les représentants du monde professionnel. Les diplômes professionnels du ministère de l'Éducation nationale se présentent sous la forme de référentiels, un référentiel d'activités professionnelles qui précise le type d'activités auxquelles conduit le diplôme, assorti

⁵ À ce titre la démarche de « vision prospective partagée des emplois et compétences » entreprise sous l'égide du Conseil national de l'industrie (ex : secteur numérique en 2017) apparaît comme particulièrement intéressante et permet de ne pas « cantonner » l'approche prospective aux seuls spécialistes.

d'un référentiel de certification du domaine professionnel, qui présente la somme des compétences et connaissances nécessaires à l'acquisition du diplôme.

Or, ce processus est régulièrement accusé de lenteurs et jugé inadapté à la nécessaire évolution des contenus de certification. La représentativité des représentants des milieux professionnels au sein des commissions fait également l'objet de critiques : en effet, bien qu'impliquées dans la construction de l'offre de diplômes et dans l'élaboration de leurs référentiels, les organisations professionnelles interviennent de manière diverse au sein des CPC.

Certains secteurs, comme le bâtiment, la métallurgie ou encore la restauration, ont ainsi une forte tradition syndicale autour des questions de formation. Pour d'autres, à l'instar des secteurs du tertiaire administratif ou encore du commerce, moins représentés professionnellement, cela est moins vrai, alors même que ces formations accueillent les effectifs les plus significatifs de l'enseignement professionnel.

L'absence d'harmonisation dans la présentation de ces référentiels, leur vocabulaire parfois abscons, rendent, en outre, difficile leur lecture et *a fortiori* leur appropriation.

La mission estime que les demandes répétées des milieux professionnels en faveur d'une réactualisation des diplômes professionnels doivent pouvoir être prises en compte. Pour cela, la mission recommande de procéder à un inventaire des certifications existantes et de s'appuyer sur l'approche par blocs de compétences afin d'identifier ce qui peut constituer au plan local ou sectoriel une réponse rapide par l'adaptation d'un référentiel existant.

À cet égard, il existe un certain nombre d'expériences visant à colorer les diplômes au regard des réalités du terrain. Ces expérimentations témoignent de l'expertise des équipes et de leur capacité d'adaptation aux besoins de leur environnement économique. Construites sur la base d'un partenariat étroit entre établissements de formation et professionnels de l'entreprise, ces colorations s'appuient sur la mise en œuvre de périodes de formation en milieu professionnel adaptées, donnant souvent lieu à la délivrance, en complément du diplôme national, d'une attestation de compétences co-signée par les professionnels du monde économique et l'éducation nationale.

Ces démarches peuvent notamment s'avérer intéressantes pour les diplômes visant des fonctions support parfois ignorées des branches professionnelles. Sans remettre en cause le caractère national du diplôme, elles permettent une réponse adaptée et sont un support du partenariat de l'établissement avec son environnement, permettant une réponse agile.

Le grain de sel de Régis Marcon

« Comme dans un restaurant où, en fonction des saisons, les produits ont besoin d'être adaptés, la réactivité est essentielle. Dans notre monde économique en plein changement, il est nécessaire de s'acclimater rapidement. »

PRÉCONISATIONS

Accélérer le processus d'élaboration des diplômes de l'enseignement professionnel.

Associer davantage de professionnels à l'élaboration des référentiels et former l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le processus d'élaboration des diplômes.

Systematiser l'approche par blocs de compétences.

Développer les correspondances avec les certifications délivrées par d'autres ministères et les branches professionnelles afin de favoriser des parcours diversifiés.

Prévoir dans les référentiels la possibilité d'une adaptation territoriale (locale, régionale) ou sectorielle des diplômes professionnels. La coloration du diplôme doit donner lieu à attestation de formation reconnue par le ministère de l'Éducation nationale et/ou la profession.

Une pression certificative moins forte

Parmi les dispositions adoptées au moment de la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle en 2009, figurait l'introduction d'une certification intermédiaire en cours de cursus conduisant à l'obtention d'un diplôme intermédiaire (DI)⁶. Si la passation d'un diplôme de niveau V (CAP ou BEP) constituait, au moment de la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle, pour les jeunes et leur famille, un élément de sécurisation des parcours, force est de constater que les interrogations qui ont entouré, à l'origine, le rôle et la pertinence du diplôme intermédiaire, non seulement demeurent mais se posent, aujourd'hui, en des termes nouveaux.

D'une part, le cycle du baccalauréat professionnel en trois ans s'est affirmé comme une voie de réussite pour une part croissante des élèves qui s'y engagent et pour lesquels l'obtention de ce diplôme constitue l'objectif principal, l'acquisition du diplôme intermédiaire apparaissant davantage comme une étape et moins comme un objectif en soi.

D'autre part, le diplôme intermédiaire se trouve questionné par l'introduction récente de la logique des blocs de compétences, qui pose la question du maintien d'un diplôme intermédiaire dont les modalités de certification pourraient paraître antinomiques voire concurrentes avec celles du baccalauréat, notamment lorsqu'il s'agit du CAP.

En outre, la valeur du diplôme intermédiaire échappe bien souvent aux représentants du monde professionnel qui n'en voient pas toujours l'intérêt. De fait, les branches et les organisations professionnelles ont tendance à le disqualifier tandis que les professionnels, eux-mêmes, en ignorent parfois l'existence.

Le grain de sel de Régis Marcon

« Les notes à répétition peuvent apparaître comme une sanction. Au contraire, rien ne vaut les encouragements, ou des points de situations réalisés avec les professeurs et les tuteurs, ça motive plus encore ! »

⁶ C'est ainsi que l'article D. 333-2 du Code de l'éducation prévoit que les élèves inscrits dans le cycle en trois ans conduisant au baccalauréat professionnel se présentent « aux épreuves d'un brevet d'études professionnelles ou d'un certificat d'aptitude professionnelle dans les conditions prévues par un arrêté du ministre chargé de l'éducation ».

PRÉCONISATION

Substituer à la certification du diplôme intermédiaire un dispositif destiné à délivrer des attestations d'acquisition de blocs de compétences en cours de formation.

LEVIER 7

Des campus des métiers et des qualifications pour fédérer les énergies

Décloisonner l'offre de formation professionnelle grâce à la construction de réseaux d'établissements

Les lois de décentralisation ont progressivement consacré le rôle de la région comme acteur pivot pour l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle placés sur son territoire. Elles ont également inscrit l'élaboration de la carte des formations dans la perspective d'un régime de compétences partagées mobilisant une pluralité d'acteurs.

Pourtant, ces dispositifs n'ont pas permis partout la construction de cartes de formations cohérentes, évitant les effets de concurrence ou les doublons, permettant la fermeture de sections peu en phase avec les besoins économiques du territoire et l'ouverture de formations plus efficaces.

Par ailleurs, les élèves et leurs familles recherchent généralement l'acquisition du plus haut niveau de diplôme possible, considéré comme une protection contre le chômage. Cette demande sociale engendre une inflation des formations créées, parfois au mépris des réalités économiques locales.

Pourtant, pour favoriser la montée en compétences de tous les élèves, à travers l'expression de parcours personnalisés, il convient de penser une offre de formation plus rationnelle, ouverte sur les autres dispositifs de formation présents dans la filière et sur le territoire considérés.

La mission a ainsi pu observer des expériences efficaces, au sein de certaines académies, de réseaux d'établissements, labellisés ou non campus des métiers et des qualifications, qui favorisent l'ouverture des établissements et la cohérence de l'offre de formation.

Il convient de systématiser ces mises en réseaux afin d'aboutir à une carte des formations pensée en fonction des parcours des élèves. Pour cela, il faut à la fois decloisonner la formation entre modalités de formation (voie professionnelle, apprentissage) et entre types d'établissements (publics, privés, scolaires, universitaires, entreprises, incubateurs, etc.).

PRÉCONISATIONS

Décloisonner l'offre de formation en mixant les modalités de formation (scolaire, apprentissage), et en inscrivant chaque établissement au sein d'un réseau d'établissements (EPLÉ, CFA, enseignement supérieur, etc.).

Prendre en compte la constitution de réseaux d'établissements dans les lettres de mission des chefs d'établissement.

Systematiser la démarche qualité, notamment via l'autoévaluation.

Créer un conseil d'orientation stratégique au sein des réseaux de lycées

L'implication du monde socio-économique au sein des établissements professionnels est hétérogène. Elle constitue pourtant une condition de la réussite de l'enseignement professionnel, de l'adaptation des formations aux besoins économiques et de l'insertion des jeunes.

Or, le statut des établissements délivrant un enseignement professionnel diffère très peu de celui d'un collège. L'implication des représentants du monde économique y est réduite, notamment au sein du conseil d'administration.

La mission recommande de créer, au niveau des réseaux d'établissements délivrant un enseignement professionnel, une instance ouverte sur l'environnement économique qui permettrait de favoriser la mise en réseau des établissements délivrant une formation professionnelle.

Ce Conseil d'orientation stratégique (Cos) exercera une mission de veille concernant les évolutions des métiers auxquels préparent les établissements. Il proposera des adaptations relatives aux modalités d'alternance, au contenu des formations, dans les limites de ce que permet le référentiel. Il pourra proposer une coloration du diplôme en fonction des réalités économiques territoriales. Il fera des propositions d'évolutions cohérentes et concertées de l'offre de formation sur le territoire du réseau et veillera à la cohérence et à l'effectivité du parcours Avenir.

Le grain de sel de Régis Marcon

« Ouvrir l'enseignement au monde économique est nécessaire pour créer de la rencontre et des projets en commun, afin de rendre les formations attractives et efficaces dans lesquelles le jeune a plus de chance de s'épanouir. »

PRÉCONISATIONS

Créer un conseil d'orientation stratégique au sein des lycées ou de réseaux de lycées délivrant un enseignement professionnel. Le conseil sera composé de représentants des établissements du réseau d'établissements et de personnalités du monde économique.

Il s'agit là où ils existent de conforter les réseaux d'établissements et les comités locaux École-entreprises (CLEE) en leur confiant une dimension prospective et stratégique sur un territoire. Il conviendra de les rendre visibles aux yeux des professionnels du monde économique (charte graphique, présentation commune lors des salons au niveau des collèges, etc.) mais aussi des acteurs du monde éducatif, à travers une communication adaptée.

Dynamiser les campus des métiers et des qualifications

La création des campus des métiers et qualifications (CMQ) en 2013 répondait à la nécessité de construire, sur un territoire donné, des parcours de formation mobilisant aussi bien l'enseignement professionnel, l'apprentissage, la formation continue et l'enseignement supérieur. Les CMQ devaient regrouper en un même lieu ou dans un même réseau les différents acteurs de la formation professionnelle initiale et continue.

Depuis leur création, le succès de quelques campus ne saurait, aujourd'hui, masquer les lacunes du dispositif en termes de gouvernance, de financement, de réalité des partenariats noués et d'efficacité, pour les élèves, des actions menées.

Pourtant, les mérites du dispositif sont réels. Les CMQ ont notamment permis de mettre en relation des acteurs qui souvent s'ignoraient. La mise en réseau d'acteurs et d'institutions de l'enseignement et de la formation professionnels constitue de toute évidence un atout des CMQ. La mutualisation des espaces des plateaux techniques, la présence d'internats qui permettent la fluidité des mobilités géographiques, ou encore la coexistence, au sein des campus, de lieux de formation, d'incubation, de recherche et de développement constituent des atouts réels qu'il convient de renforcer pour améliorer les parcours des élèves.

Le grain de sel de Régis Marcon

« Les campus ? Ce sont des structures de formations, des hommes et des femmes qui dispensent un enseignement professionnel qui va du CAP aux études supérieures, mais ce sont aussi des partenaires, des entreprises qui ont la sagesse de se mettre autour d'une table pour imaginer cet outil de formation, le financer, tout cela en bonne intelligence. Je fais le vœu qu'à l'intérieur de ces campus, nous soyons capables de découvrir de nouveaux métiers et d'investir dans la pédagogie de demain. »

Il faut que les CMQ deviennent de véritables lieux de vie et de formation de pointe pour les élèves de la voie professionnelle. Pour cela, il convient de substituer à la logique quantitative qui a prévalu jusqu'à présent, une logique qualitative fondée à la fois sur une professionnalisation de tous les acteurs et une démarche qualité explicite. Pour cela, il faut

rationaliser la carte des CMQ, en veillant à mieux impliquer le monde économique ; encadrer le rôle des directeurs opérationnels (DO) ; resserrer le lien avec la formation professionnelle et avec l'enseignement supérieur mais aussi créer des lieux de vie collective à travers des équipements sportifs et des internats.

PRÉCONISATIONS

Revoir le dispositif d'habilitation et de renouvellement des CMQ pour en préciser les objectifs liés à la mixité des publics et aux poursuites d'études offertes aux élèves afin de favoriser leur efficacité.

Assurer un maillage du territoire national cohérent, qui tienne compte à la fois de la répartition des activités économiques, du potentiel d'innovation du territoire et des gisements d'emplois porteurs.

Systematiser la démarche qualité, notamment via l'autoévaluation.

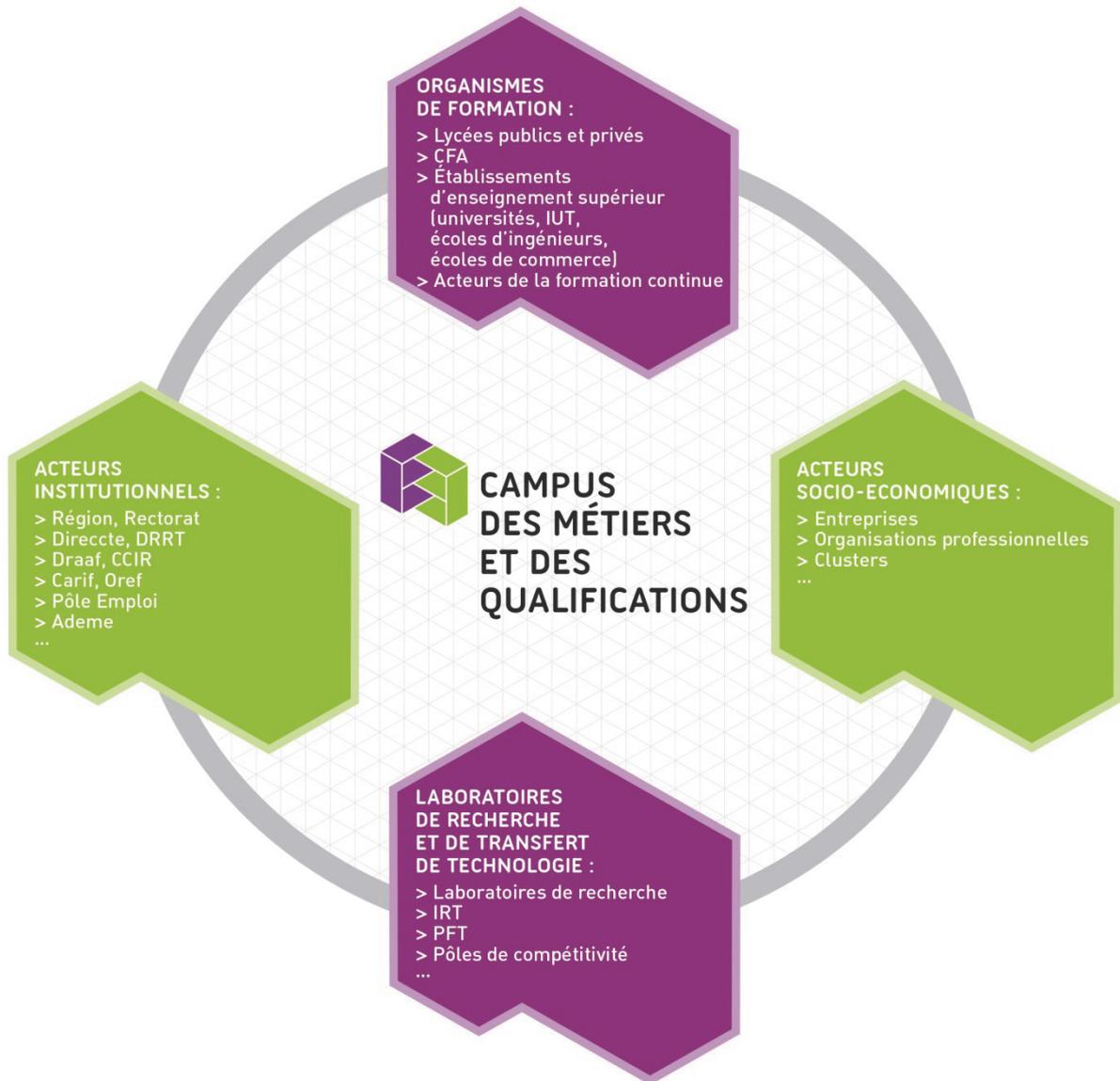
Mutualiser systématiquement les équipements, plateaux techniques, internats, équipements sportifs, etc.

Encourager, au sein de ces espaces mutualisés, la création de rendez-vous partagés qui fasse vivre le campus et le développement d'une identité et une vie commune.

Encadrer la fonction de directeur opérationnel par un référentiel métier, une formation dédiée et une lettre de mission.



CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS : UN RÉSEAU D'ACTEURS SUR UN TERRITOIRE DANS UN SECTEUR ÉCONOMIQUE



EXEMPLE DE SCHÉMA DE GOUVERNANCE DES CAMPUS

Un comité stratégique ou AG constitué d'un représentant de chaque structure qui se réunit une fois par an pour établir un bilan et fixer les nouvelles orientations stratégiques.

Un comité opérationnel qui se réunit plusieurs fois par an pour suivre et fixer les actions prioritaires par commission ou groupe de travail – un groupe de travail/action prioritaire.

Un directeur opérationnel qui anime chacune des commissions, pilote et met en œuvre les actions, rédige un bilan annuel et le présente au comité stratégique.

Un référent académique qui veille à la cohérence du projet et favorise les relations inter-campus, accompagne l'auto-évaluation et la demande de renouvellement du label.

Créer dans chaque établissement un réseau des « anciens élèves »

Si certains établissements ont su au fil du temps entretenir un réseau des anciens élèves de l'établissement, cette pratique (dénommée Alumni dans les grandes écoles) est loin d'être généralisée. Pourtant, garder le contact avec les diplômés est essentiel pour un lycée professionnel. Outre les bénéfices que peut en tirer l'établissement en termes d'images et d'attractivité, ce dernier dispose avec un tel réseau d'un moyen efficace pour accompagner les élèves dans leur parcours de formation et leur permettre d'envisager leur avenir au sortir du lycée.

Cette dimension du réseau des « anciens élèves » est d'autant plus importante dans la voie professionnelle que la plupart des jeunes qui y sont accueillis sont confrontés à un « isolement » qui leur est particulièrement préjudiciable lors de la recherche de lieux de stages ou encore pour entrer en relation avec les professionnels.

PRÉCONISATIONS

Proposer l'adoption d'un parrain « ancien élève » pour chaque classe ou niveau de classe, pour favoriser l'identité et l'estime du groupe d'élèves.

Créer dans chaque établissement une association des anciens élèves destinée à accompagner les nouveaux élèves de l'établissement dans leur parcours de formation et à les préparer à la poursuite de ce parcours après le lycée.

LEVIER 8

Ressources humaines : des compétences adaptées et reconnues

Une formation des enseignants de lycée professionnel repensée

La formation initiale et continue des enseignants doit permettre le développement d'une ingénierie pédagogique de nature à valoriser les points forts de cette voie :

- ouverte sur le monde économique et, en particulier, sur les entreprises avec lesquelles les formations sont coconstruites ;
- caractérisée par des enseignements généraux et des enseignements professionnels complémentaires.

Cependant, l'absence de réelle formation dédiée et commune aux enseignants de lycées professionnels, notamment pour les spécialités à petits flux, d'une part, l'existence de conditions de recrutement⁷ multiples, d'autre part, confortent la hiérarchie implicite des enseignements, préjudiciable à la constitution d'une unité d'action des enseignants de la voie professionnelle.

⁷ Les enseignants des disciplines générales sont recrutés à bac+5, tandis que ceux des disciplines professionnelles le sont à bac+2 avec quelques années d'expérience professionnelle.

La mission estime déterminant de rechercher des synergies fortes entre tous les enseignants, et ce quelle que soit la voie de formation envisagée (initiale scolaire, apprentissage, formation continue) afin de développer une culture commune, seule en mesure de relever les défis d'un enseignement professionnel qui se veut en phase avec les mutations économiques, technologiques, numériques, managériales, environnementales et ce dans un contexte d'ouverture internationale.

Pour y parvenir, la mission recommande :

- de créer les conditions d'une mise en relation agile du monde éducatif et du monde économique en permettant l'immersion des uns dans l'environnement de travail des autres et cela dans les deux sens, en utilisant notamment des outils numériques adaptés ;
- de repenser intégralement les dispositifs de formation initiale et continue des professeurs de la voie professionnelle, en proposant des stages d'immersion en France ou à l'étranger et l'organisation d'ateliers pédagogiques entre professionnels du monde éducatif et professionnels du monde économique. Formation croisée / Lab d'innovation.

PRÉCONISATIONS

En formation initiale

Créer des modules de formation communs aux enseignants des disciplines générales et des disciplines professionnelles, centrés sur la connaissance de l'entreprise, le travail en mode projet et l'ingénierie pédagogique.

Mettre en place un stage d'une semaine en entreprise pour les futurs enseignants de la voie professionnelle, quelle que soit leur discipline..

En formation continue

Favoriser l'immersion des enseignants en entreprise sous la forme d'un stage, valorisé dans le parcours professionnel.

Organiser des ateliers d'innovation pédagogique entre professionnels des mondes éducatif et économique afin de permettre des échanges concrets sur des problématiques locales, en lien avec les besoins de recrutement des entreprises et les besoins d'information, d'orientation et de stage des élèves.

L'avantage de cet échange est, outre la transmission d'informations et la création des bonnes solutions, l'occasion de renouveler une estime réciproque.

En formation initiale et continue

Inciter les enseignants à effectuer des immersions en entreprise à l'étranger.

Créer une plateforme numérique nationale déclinée dans les académies et destinée à permettre la rencontre de la demande et de l'offre de stages enseignants, tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue. La double entrée nationale-régionale de cette plateforme doit permettre, d'une part, d'offrir un point d'entrée unique sur l'ensemble du territoire, d'autre part, d'accéder rapidement à une information de proximité et immédiatement opérationnelle.

Un recrutement plus ouvert

En ce qui concerne le recrutement des enseignants de spécialités de la voie professionnelle, deux questions sont clairement identifiées.

La première renvoie au compromis recherché entre le niveau initial de connaissances théoriques exigé pour un futur enseignant, et la validité de l'expérience professionnelle qu'il est en mesure de transmettre aux élèves. La seconde tient à la relation nécessairement étroite de cet enseignement avec l'état du marché de l'emploi dans chacune des professions considérées.

Parce que les conditions de recrutement sont très liées aux cultures professionnelles et aux conditions économiques de chaque champ professionnel, il n'est pas possible d'appliquer au recrutement des enseignants des spécialités une logique de standardisation identique à celles que l'on applique à la formation générale.

Bien que des dispositions aient été prises pour adapter les conditions de recrutement de ces enseignants, la mission recommande que l'on assouplisse davantage encore les modalités de recrutement des enseignants des spécialités professionnelles afin d'offrir au monde professionnel de réelles opportunités de rejoindre la voie professionnelle.

Le grain de sel de Régis Marcon

« L'art d'enseigner est un réel engagement qui demande de réunir de multiples qualités. La passion de son métier et la volonté de partager son expérience. Qui peut mieux qu'un professionnel maîtrisant son art, transmettre sa passion et son métier ? »

PRÉCONISATIONS

Ouvrir de façon significative les concours de recrutement des enseignants de spécialités professionnelles aux professionnels.

Favoriser la mobilité des enseignants au sein de l'entreprise, et celle des salariés au sein d'un établissement délivrant un enseignement professionnel.⁸

⁸ Ainsi, l'extension d'initiatives telles que Ingénieurs pour l'École et l'approfondissement des potentiels du mécénat de compétences encourageraient les entreprises à permettre à leurs salariés d'opter, moyennant une formation, pour une activité d'enseignement en établissement durant une année voire davantage.

Des postes de chefs d'établissement profilés

Le lycée professionnel s'inscrit au sein d'un tissu socio-économique et d'un bassin d'établissements qui constituent souvent *de facto* son vivier de recrutement. Il appartient parfois à un réseau de formations et est lié à un groupement d'établissements (Greta), dont il peut être support.

Le lycée professionnel entretient une relation privilégiée avec le monde économique, c'est d'ailleurs pour lui une nécessité : les professionnels interviennent dans les jurys, accueillent les élèves en PFMP et participent à la vie de l'établissement. De même, les proviseurs de lycée professionnel doivent entretenir une relation étroite avec le monde économique et celui de la formation professionnelle.

PRÉCONISATIONS

Accompagner la prise de fonctions des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel avec un stage d'immersion en entreprise et un module de formation adapté aux spécificités du lycée professionnel.

Inscrire la question du développement et de la valorisation des partenariats avec le monde professionnel dans l'évaluation triennale des chefs d'établissement de lycée professionnel.

La fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques revalorisée

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) joue un rôle essentiel auprès du chef d'établissement. En qualité de conseiller, il organise l'enseignement professionnel, coordonne et anime les équipes pédagogiques, impulse et organise la relation avec les partenaires et notamment avec les entreprises.

Bien qu'associé à l'équipe de direction, le DDFPT demeure un enseignant dépendant des responsabilités qui lui sont déléguées par le chef d'établissement. À cet égard, le décret de mai 2016, en faisant évoluer la fonction de chef des travaux vers celle de DDFPT, a instauré un régime indemnitaire qui interdit le cumul entre l'indemnité de responsabilité et l'octroi d'une indemnité pour mission particulière (IMP), tout en permettant au DDFPT, comme son statut d'enseignant le prévoit, de dispenser des heures d'enseignement.

Cette situation constitue un frein au recrutement d'enseignants expérimentés et explique en partie que cette fonction souffre, aujourd'hui, d'un déficit d'image important.

PRÉCONISATIONS

Valoriser la fonction de DDFPT afin de lui rendre son attractivité.

Dans le cas des établissements de taille importante, adjoindre systématiquement au DDFPT un assistant technique pour l'aider dans ses missions.

LEVIER 9

L'ouverture européenne et internationale de la voie professionnelle développée

L'une des clés de l'attractivité de l'enseignement professionnel est l'ouverture européenne et internationale.

Le grain de sel de Régis Marcon

« Dans mon parcours, j'ai eu la chance d'apprendre et de travailler à l'étranger.

Au-delà de l'apprentissage de la langue, indispensable à la compréhension ; ce que j'ai retenu, c'est tout ce que cette expérience m'a apporté en ouverture d'esprit, de ne pas hésiter à aller vers l'autre, d'être curieux, des outils qui font mon bonheur professionnel aujourd'hui. »

En particulier, les mobilités entre pays européens ont un effet positif sur l'employabilité et l'insertion professionnelle des apprentis et des demandeurs d'emplois⁹.

À l'échelle européenne, la mobilité des apprentis et des élèves des lycées professionnels est fortement soutenue par le programme Erasmus+. **En France, près du tiers de l'enveloppe du programme est consacrée à l'enseignement et à la formation professionnelle.**

Contrairement à l'idée reçue selon laquelle Erasmus+ serait essentiellement destiné aux publics les plus favorisés de l'enseignement supérieur, les données de l'agence Erasmus+ en France montrent que **18 % des lycées professionnels participent à Erasmus+, alors qu'ils ne représentent que 13 % des établissements scolaires.** Par ailleurs, 59 % des apprenants en mobilité Erasmus+, pour le secteur de l'EFP, ont une « *origine sociale populaire* ».

À l'échelle internationale, les dispositifs restent cependant beaucoup plus modestes et liés à des situations locales (partenariats entre établissements, jumelages de communes, etc.). Plusieurs obstacles freinent encore l'ouverture européenne ou internationale de ces établissements :

- le programme Erasmus+ permet déjà aux jeunes en formation professionnelle de partir se former à l'étranger pour une période allant jusqu'à 12 mois. Cependant, pour l'essentiel, ces mobilités sont de courte durée¹⁰ ;
- les mobilités de longue durée (supérieures à trois mois), celles-ci sont freinées par des difficultés d'ordre institutionnel, juridique, socio-culturel et économique ;
- la faible maîtrise des langues étrangères constitue un puissant frein à la mobilité et encourage l'autocensure des jeunes ;
- l'insuffisante formation et information des enseignants des lycées sur les possibilités de mobilité offertes par le programme Erasmus+ ;

⁹ Selon les études sur le sujet menées en France et en Europe, les jeunes ayant effectué un séjour encadré à l'étranger sont moins exposés au chômage et bénéficient d'une insertion professionnelle plus rapide, vers des emplois plus stables (à durée indéterminée) et mieux rémunérés.

¹⁰ 72 % durent moins d'un mois, 21 % de un à trois mois et 0,5 % plus de six mois (moyenne : 34 jours)

- la difficulté des enseignants qui participent à une mobilité de longue durée à retrouver un poste qui prenne en compte leur expérience professionnelle lors du retour en France.

PRÉCONISATIONS

Encourager l'allongement des mobilités

En particulier, il faut créer des périodes de césure annuelles ou semestrielles pour faciliter les mobilités européennes et internationales, sous le strict contrôle du chef d'établissement et en favorisant la certification de ces périodes à travers notamment le système ECVET (*European Credit system for Vocational Education and Training*).

Valider l'acquisition des langues à travers la délivrance d'une certification.¹¹

Encourager et reconnaître dans la carrière des enseignants de la voie professionnelle les mobilités européenne et internationale

La mobilisation des dispositifs de mobilité européenne (Erasmus+) et internationale (notamment dans le cadre du programme Jules Verne) doit constituer un axe fort de la gestion des ressources humaines et de l'évaluation des enseignants des lycées professionnels, toutes disciplines confondues.

Améliorer la gestion de la situation professionnelle et statutaire des enseignants qui ont effectué une mobilité européenne et internationale de longue durée, afin de mieux préparer leur insertion lors de leur retour en France.

Alléger les procédures d'appel à projets dans le cadre du programme Erasmus+.

¹¹ L'obtention du DCL, diplôme de compétence en langue, permettrait notamment à tous les élèves ou apprentis de valider un certain niveau de langue (de A2 à C1) qui serait de nature à favoriser à la fois une meilleure employabilité ultérieure, mais aussi une facilité de mobilité (cf. annexe).

RÉCAPITULATIF DES NEUFS LEVIERS

LEVIER 1 – Une orientation choisie, au service d'un parcours de formation personnalisé

LEVIER 2 – Des parcours adaptés, progressifs et sécurisés pour tous les élèves

LEVIER 3 – La double finalité de l'enseignement professionnel assumée et confortée

LEVIER 4 – L'acquisition de compétences transversales par l'innovation et la démarche projet

LEVIER 5 – L'alternance repensée

LEVIER 6 – Une construction plus souple des diplômes

LEVIER 7 – Des campus des métiers et des qualifications pour fédérer les énergies

LEVIER 8 – Ressources humaines ; des compétences adaptées et reconnues

LEVIER 9 – L'ouverture européenne et internationale de la voie professionnelle développée

ANNEXE 1 – LETTRE DE MISSION



Ministère de l'Éducation nationale

Le ministre

Paris, le

16 NOV. 2017

Madame la Députée,
Monsieur le Directeur,

Aujourd'hui, les lycées professionnels constituent un atout pour former de jeunes professionnels qualifiés, qui vont aider les entreprises à relever les défis économiques de l'avenir. Les professeurs de lycée professionnel ont en effet les compétences indispensables pour la consolidation des savoir-faire et du savoir-être des élèves. A ce titre, l'enseignement professionnel a vocation à être plus encore une voie de réussite pour de nombreux élèves et à révéler les talents de demain.

La voie professionnelle scolarise aujourd'hui environ 700 000 élèves.

Alors qu'un nombre important d'emplois restent non pourvus, certaines formations permettant de trouver un emploi, notamment industrielles, sont délaissées. Inversement, dans d'autres domaines, comme celui du tertiaire administratif, on compte plusieurs dizaines de milliers d'élèves, malgré des taux d'insertion et de poursuite d'études très faibles.

Depuis la création du baccalauréat professionnel en 1985, l'institution scolaire tient un discours paradoxal : un affichage de revalorisation (baccalauréat professionnel en 3 ans en 2008, promotion des poursuites d'études), mais en même temps une survalorisation de la voie générale, une évaluation des principaux de collège sur la base des passages en lycée général, une réduction de l'offre en voie professionnelle et un discours politique qui incite à la poursuite d'études après la voie professionnelle. Aussi, l'orientation vers l'enseignement professionnel se fait par défaut. De plus, le CAP n'a pas été rénové en profondeur depuis plusieurs décennies, alors qu'il concentre souvent les élèves les plus en difficulté. La voie professionnelle concentre donc une bonne partie de la difficulté scolaire, touchant notamment les élèves issus de milieux modestes.

.../...

Madame Céline CALVEZ, *Députée des Hauts de Seine*
Monsieur Régis MARCON

110 rue de Grenelle - 75357 Paris 17^e - Téléphone : 01 55 55 10 10

En articulation étroite avec la concertation lancée sur l'apprentissage, le Gouvernement entend transformer en profondeur la voie professionnelle. L'ambition est à la fois de la rendre plus attractive en lui permettant d'offrir des formations tournées vers les métiers du XXIème siècle, de la rendre plus efficace grâce à des formations et des diplômes, du CAP au BTS et au-delà, qui permettent une insertion professionnelle mais qui sont aussi le gage d'une capacité à s'orienter et à se former tout au long de la vie, de la rendre aussi plus ouverte sur l'Europe et sur le monde grâce à des partenariats renforcés avec des établissements d'autres pays.

Pour avancer dans cette voie, j'ai décidé de vous confier une mission de réflexion sur les travaux à mener pour transformer la voie professionnelle, en lien avec la concertation sur l'apprentissage conduite par le ministère du travail, mais aussi avec la mission sur l'évolution du baccalauréat.

Vous vous attacherez à formuler des propositions qui permettront aux jeunes de mieux trouver leur place dans la société et la vie active non seulement grâce à la maîtrise de compétences reconnues par les professionnels mais également grâce à une acquisition renforcée des savoirs fondamentaux, des savoirs être et d'un socle de culture générale. Dans cet esprit, vous pourrez interroger l'organisation et les contenus des CAP, la place des enseignements généraux dans les diplômes professionnels, l'organisation des cursus de baccalauréats professionnels afin qu'ils permettent plus progressivement que maintenant une insertion réussie, ainsi que la place du BTS en tant que voie d'accueil et de réussite pour les bacheliers professionnels souhaitant poursuivre leurs études. Vous vous demanderez comment les campus des métiers et des qualifications peuvent permettre d'incarner la constitution de filières de formation, du CAP au BTS et au-delà, tournées vers les secteurs d'avenir et les savoir-faire à la française, grâce à une ouverture européenne et internationale plus forte, à une plus grande flexibilité des statuts (d'élèves à apprentis) et une capacité d'adaptation des formations aux besoins des territoires.

L'ambition est de promouvoir la diversité des formes d'excellence et de former des jeunes qui réussissent dans la vie professionnelle, savent s'adapter aux mutations économiques comme aux transitions technologiques et écologiques. L'objectif est donc de faire de la voie professionnelle un vecteur de réussite dans la durée, qui permette de progresser dans l'entreprise comme dans la société, et même d'atteindre des fonctions dirigeantes.

Dans le cadre de cette mission, vous mènerez toutes les consultations qui vous sembleront utiles, avec les organisations syndicales, les représentants des élèves et des parents d'élèves, mais aussi, le monde universitaire et académique. Vous veillerez aussi à interroger la société civile, les partenaires sociaux interprofessionnels, les branches et tous les acteurs du monde économique que vous jugerez nécessaires.

Pour mener cette mission vous pourrez solliciter, en tant que de besoin, l'ensemble des services de l'éducation nationale et en particulier la direction générale de l'enseignement scolaire. Vous veillerez également à entretenir tout au long de la mission un dialogue régulier avec les membres de mon cabinet.

Je souhaite pouvoir bénéficier de vos propositions au début de l'année 2018. J'engagerai alors une concertation avant de présenter les décisions retenues pour transformer la voie professionnelle scolaire.

En vous remerciant chaleureusement d'avoir accepté cette mission essentielle pour l'avenir de notre jeunesse, je vous prie de croire, Madame la Députée, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.



Jean-Michel BLANQUER

ANNEXE 2 – LISTE DES MEMBRES DE LA MISSION



Céline Calvez est députée de la cinquième circonscription des Hauts-de-Seine. Issue de l'École républicaine, diplômée du Celsa, elle travaille au sein du cabinet du ministre de la Ville, puis s'engage comme chef de projet et planneur stratégique dans des agences de communication. Elle travaille pour des secteurs variés qui lui permettent d'appréhender les enjeux économiques et sociétaux, et de se familiariser avec des cultures organisationnelles. En 2011, avec l'esprit d'entreprendre, elle crée une société de communication avant de se consacrer pleinement à ses fonctions de député. Elle siège à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, et à la délégation aux droits des femmes.



Régis Marcon est cuisinier restaurateur 3* Michelin. Installé depuis quarante ans avec son épouse, il a formé de nombreux apprentis et stagiaires. Sa passion : la formation. Il a ouvert sa propre école en 1982. Il a été responsable syndical à l'Umih sur les sujets formation pendant onze ans. De 2011 à 2013, il a été désigné pour une mission visant à développer l'apprentissage dans le domaine de l'hôtellerie-restauration. Sa devise pour la formation de jeunes : donner envie, donner confiance, donner l'exemple.

Avec :



Christine Gavini est ancienne élève de l'ENS de Cachan, diplômée de Sciences-Po Paris, agrégée de sciences sociales et docteure. Elle a d'abord effectué une carrière universitaire, durant laquelle elle a publié cinq ouvrages portant sur la formation et l'emploi. Après 2002, elle a occupé les fonctions de conseillère, notamment au sein du cabinet du Premier ministre en 2004-2005 et au cabinet du ministre des Affaires Étrangères de 2011 à 2012. En 2008, elle a été nommée sous-directrice de la formation et des écoles au ministère de la Défense, puis, en 2012, directrice des relations européennes, internationales et de la coopération au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle est inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) depuis 2013.



Michel Lugnier est économiste de formation. Il est inspecteur général de l'éducation nationale, groupe économie-gestion. Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en évaluation et comparaison internationale en éducation et d'un doctorat en sciences de l'éducation (qualifié 70^e section) obtenu à l'Institut de recherche sur l'économie de l'éducation (Iredu - université de Bourgogne), Michel Lugnier a occupé diverses fonctions en établissements, en services déconcentrés et en cabinets ministériels. Michel Lugnier est en charge de la filière hôtellerie-restauration. Il est l'auteur de plusieurs rapports consacrés à l'enseignement professionnel.

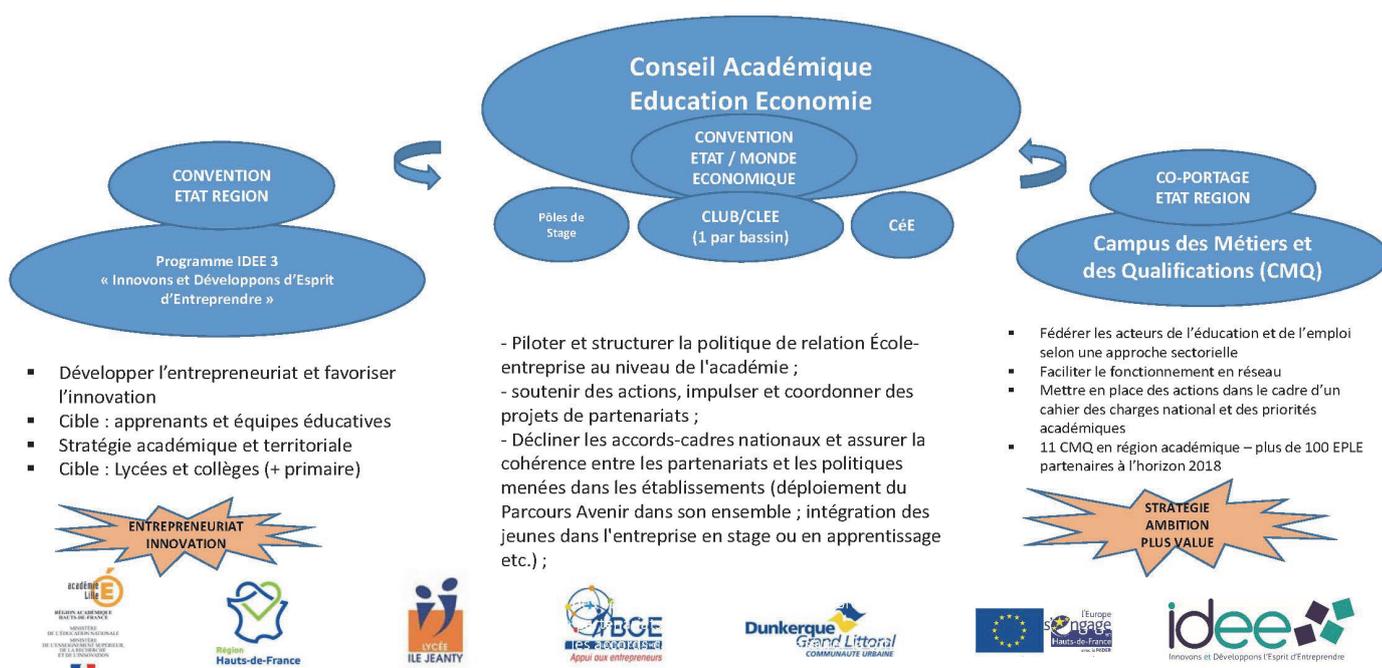


Véronique Blanc est ancienne élève de l'ENS de Cachan, agrégée en économie-gestion. Après un DEA de gestion des ressources humaines et une recherche axée sur la relation formation-emploi, elle a enseigné en BTS où elle a mis en pratique sa vision de la relation École-entreprise, au sein d'un lycée. C'est ensuite au niveau de l'académie de Créteil qu'elle a poursuivi la mise en œuvre de partenariats avec le monde économique. Véronique Blanc est inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR) et depuis 2013, elle est la responsable adjointe du Centre d'études et de recherches sur les partenariats, avec les entreprises et les professions (Cerpep), à l'inspection générale de l'éducation nationale.

Avec l'appui de la direction générale de l'enseignement scolaire.

ANNEXE 3 – QUELQUES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES RECUEILLIES PAR LA MISSION LORS DE SES DÉPLACEMENTS

Exemple de relation École-entreprise dans l'académie de Lille : une articulation cohérente des dispositifs



Réseaux d'établissements : l'expérience de l'académie de Grenoble¹²

Une offre de formation pensée à l'échelle du bassin de vie

L'académie de Grenoble a lancé en septembre 2016 une expérimentation consistant à créer 6 réseaux thématiques d'établissements avec des partenaires : maintenance industrielle ; commerce, gestion des organisations ; santé, social ; textile ; tourisme, hôtellerie, et mode/habillement. Ces réseaux regroupent entre 5 et 13 établissements qui peuvent être des EPLE, mais aussi des établissements privés sous contrat, des CFA et des Greta.

Ces réseaux ont pour objectif de décloisonner l'action des établissements qui proposent des formations sous statut scolaire, en apprentissage ou en formation continue (Greta) en association avec le monde économique, l'enseignement supérieur et la recherche. Les réseaux sont organisés par thématiques professionnelles autour d'une offre de formation allant du niveau V au niveau III.

Chaque réseau est coanimé par un chef d'établissement et un inspecteur, et parrainé par un partenaire du monde professionnel.

Chaque réseau doit envisager un plan d'actions pour favoriser le partenariat entre établissements, en réponse aux besoins spécifiques du champ professionnel concerné.

Il peut, par exemple, envisager :

- une politique commune de communication sur les formations professionnelles, métiers du réseau ;
- un accompagnement des parcours des élèves (passerelles^{1ère} professionnelle, BTS), favorisant la mobilité ;
- la mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire ;
- la prise en charge des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale ;
- le fonctionnement des pôles de stages ;
- une veille technologique ;
- des actions visant l'ouverture internationale.

¹² La mission a visité plusieurs réseaux et campus des métiers et qualifications dans l'académie de Grenoble les 18 et 19 janvier 2018

Les réseaux d'établissements ont également pour mission d'animer une **démarche prospective** afin de proposer une **adaptation de l'offre de formation au sein du réseau** : le partenariat entre monde économique et établissements de formation dans chaque réseau doit permettre d'engager une réflexion sur les besoins en formation au regard des évolutions des compétences professionnelles des secteurs concernés. Les réponses à ces besoins peuvent être envisagées par la voie de la formation initiale (statut scolaire, apprentissage) ou de la formation continue.

Au sein d'un même réseau, une « **coloration** » proposée dans le cadre d'une formation peut diversifier ou compléter l'offre de formation dans un secteur professionnel. De même, l'organisation pédagogique d'options intégrées à un diplôme peut être coordonnée afin de faciliter la mobilité des élèves, apprentis ou stagiaires de la formation continue au sein du réseau. Dans le réseau, un élève pourrait débiter sa formation dans un établissement puis poursuivre en fonction d'une option choisie ou d'un complément de formation envisagé au sein d'un autre établissement partenaire. **L'intérêt du réseau est ici de renforcer ces coopérations pour élargir l'offre de formation mais aussi de sécuriser le parcours de l'élève au sein du réseau.**

Réseau tourisme/hôtellerie/restauration



Diplômes préparés dans le réseau

BTS Tourisme	Bac Pro Commercialisation et services en restauration
BTS Hôtellerie - restauration	Bac Pro Cuisine
BTSA Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole	Bac Pro Conduite et gestion d'une exploitation agricole
BTSA Gestion et protection de la nature	CAP Cuisine
BTSA Agronomie	CAP Restaurant
Bac Techno Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	CAP Services hôteliers
	CAP Service en café brasserie
	CAP Agent polyvalent de restauration
	Mention complémentaire Sommellerie
	Mention complémentaire Employé barman

Modularité des enseignements : l'exemple suédois¹³

La Suède ne fait pas partie, à l'inverse de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Autriche, des Pays-Bas ou du Danemark, du modèle « dual » d'enseignement et de formation professionnels (apprentissage et voie scolaire). Son système d'enseignement professionnel est principalement scolaire.

Si ce pays a longtemps été considéré par ses voisins européens comme un modèle en matière de qualification de sa main-d'œuvre et de formation professionnelle, il **a pris du retard depuis 2000 et a vu sa main d'œuvre qualifiée diminuer.**

C'est pourquoi, à l'instigation de l'UE, **la Suède met en œuvre depuis quelques années des programmes destinés à faire face aux mutations technologiques.** Le Parlement a récemment décidé de mettre en place, avec la participation des entreprises, de nouveaux programmes de formation mieux adaptés aux besoins du marché du travail. Par ailleurs, **la Suède développe progressivement l'apprentissage¹⁴, qui reste toutefois modeste** (7 300 apprentis en 2014).

Enfin, la Suède connaît aujourd'hui un **afflux de migrants** comparable, en proportion, à celui de l'Allemagne. La nécessité de former ces populations renforce l'exigence de transformation du système d'enseignement et formation professionnels suédois.

Pour le moment, toutefois, **les transformations appelées de leurs vœux par les autorités suédoises n'ont pas eu lieu.**

L'organisation suédoise se fonde sur trois principes : **une frontière entre formation initiale et continue quasi inexistante, le rôle majeur des partenaires sociaux et des entreprises et une organisation très décentralisée.**

- Les mêmes établissements (lycées professionnels) délivrent la formation initiale et continue. Dans les entreprises suédoises, on trouve des lycées professionnels.
- La compétence de l'État se limite, en matière de formation continue, à la mise en œuvre de programmes destinés aux chômeurs. L'enseignement de base pour adultes est un droit du citoyen que les **municipalités** ont l'obligation d'assurer. Les établissements suédois bénéficient d'une **très grande autonomie**, sur le modèle finlandais.
- Les partenaires sociaux jouent un rôle important dans la conception et l'organisation de la formation professionnelle, tant initiale que continue. Les principaux dispositifs ne sont pas issus de la législation, mais résultent d'accords des partenaires sociaux.

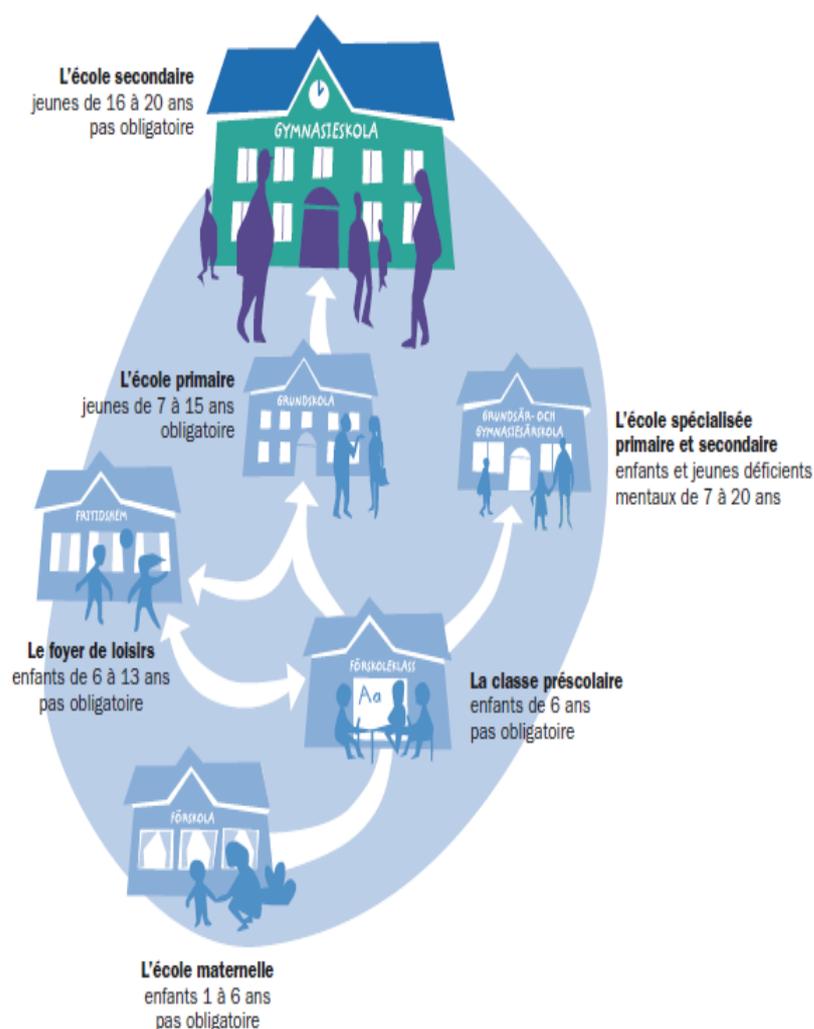
La Suède a par ailleurs développé une forme astucieuse de modularité des enseignements, qui permettra prochainement (une loi est en cours d'élaboration) aux jeunes engagés dans la voie professionnelle de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur.

¹³ La mission s'est rendue en Suède les 8 et 9 février, pour une visite d'études.

¹⁴ Le gouvernement s'est concentré sur le renforcement du lien entre l'éducation et le monde du travail à la fois dans l'enseignement professionnel, secondaire et tertiaire. Pour cela, un centre d'apprentissage a été créé de façon à promouvoir et à augmenter l'offre des apprentissages. Le gouvernement a également adopté des régulations pour gérer la transition vers le monde du travail, et notamment la possibilité d'avoir un contrat d'apprentissage et une formation professionnelle dans l'enseignement secondaire supérieur. Les contrats d'apprentissages, les accords entre les jeunes, les services de l'emploi et les municipalités, ont été mis en place en 2015 ; ceux-ci encouragent l'insertion professionnelle des jeunes entre 20 et 24 ans ou le retour dans l'enseignement pour acquérir des compétences dans le supérieur secondaire. Les études peuvent être combinées avec une expérience professionnelle.

Certaines matières sont communes à tous les programmes de l'enseignement secondaire : l'anglais, l'histoire, le sport et la santé, les mathématiques, les sciences naturelles, la religion, l'instruction civique et le suédois ou le suédois langue étrangère. Il existe aussi des matières spécifiques à la filière choisie. En outre, l'élève choisit une orientation dans le cadre du programme choisi. La plupart des cours suivis permettent d'obtenir 100 crédits chacun, ce qui correspond à environ quatre semaines d'études à temps plein. Dans le cadre d'une filière professionnelle, les étudiants peuvent également choisir d'effectuer une partie de leur formation dans le cadre professionnel.

Pour rendre les enseignements obligatoires modulables, ces derniers ont été pensés selon une logique de blocs de compétences ou de briques (packages). Ainsi, pour le suédois, un élève peut obtenir le bloc Suédois niveau 1 en une année et s'en tenir à cette compétence minimale ou bien acquérir également le bloc Suédois niveau 2 ou Suédois niveau 3 afin de parfaire sa maîtrise de la langue et pouvoir prétendre à des études supérieures. Cela permet à la fois d'assumer la double finalité de l'enseignement professionnel (qui n'est pas encore affirmée en Suède mais le sera très prochainement grâce au vote de la loi), mais aussi **d'adapter l'enseignement à des publics hétérogènes, notamment depuis l'arrivée des migrants.**



Un modèle « dual » d'enseignement et de formation professionnels : l'exemple Suisse¹⁵

En Suisse, deux tiers des jeunes choisissent la formation duale professionnelle.

La Confédération, les cantons et les organisations professionnelles contribuent ensemble à la formation professionnelle et veillent à ce qu'il y ait un nombre suffisant de places d'apprentissage.

L'enseignement et la formation professionnels sont les bases de la formation tout au long d'une carrière professionnelle et servent de passerelle vers de très nombreuses professions.

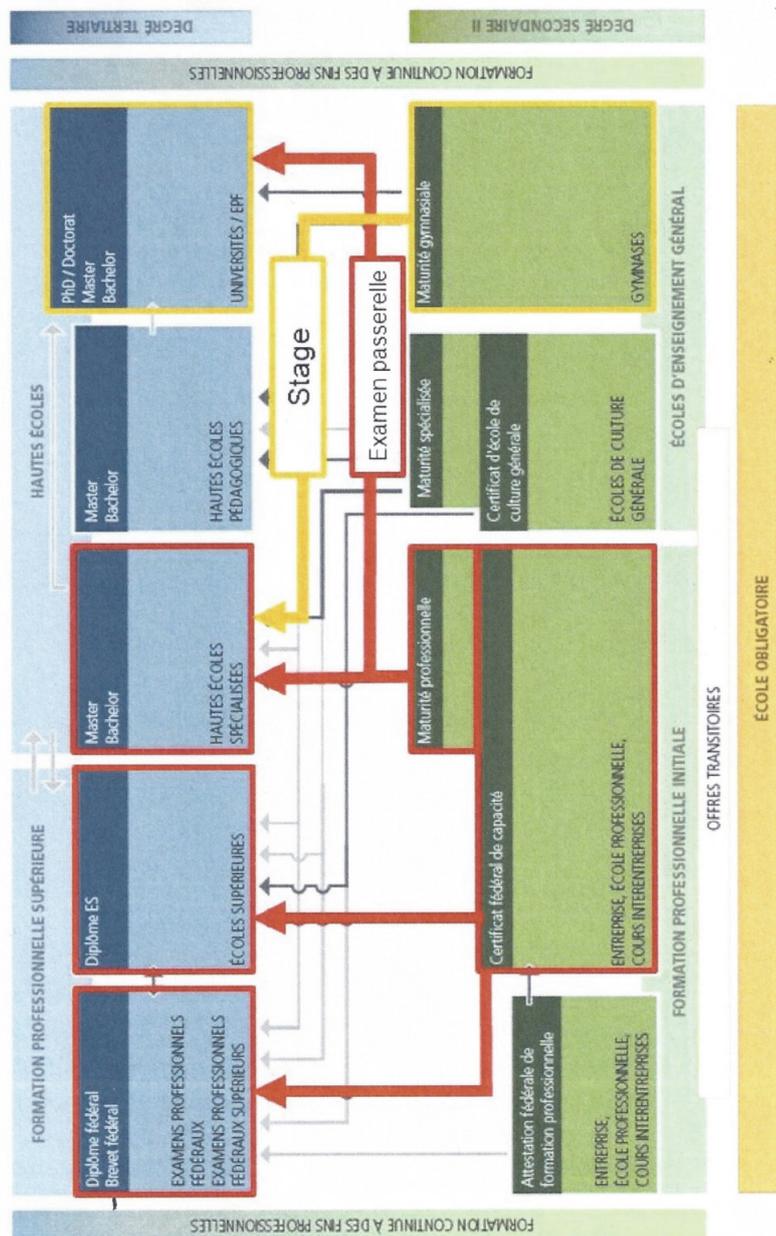
L'enseignement et la formation professionnels transmettent ainsi les compétences et les connaissances nécessaires pour exercer une profession donnée. Les programmes de formation professionnelle de deux ans conduisent à l'attestation fédérale de formation professionnelle ; ceux de trois ou quatre ans conduisent, quant à eux, au certificat fédéral de capacité (CFC). Pendant le programme de formation professionnelle de trois ou quatre ans, les étudiants ont l'obligation de suivre des cours de formation générale et peuvent, avec un complément de formation, se préparer à l'examen fédéral de la maturité professionnelle (= notre baccalauréat)

L'enseignement et la formation professionnels sont également ouverts aux adultes qui souhaitent obtenir des certificats fédéraux de capacité ou des diplômes de formation professionnelle. La loi fédérale sur la formation professionnelle prévoit d'ailleurs un certain nombre de possibilités, allant des procédures réglementées et structurées pour les groupes professionnels, aux procédures de qualification individuelles.

Le système d'éducation suisse est fondé sur la perméabilité (voir schéma page suivante).

¹⁵ La mission s'est rendue en Suisse, les 10 et 11 janvier, pour une visite d'étude.

4. Système d'éducation fondé sur la perméabilité



Immersive learning : visite de l'entreprise Uptale

Uptale est une start-up de moins de deux ans, sponsorisée par Microsoft et hébergée par l'incubateur Station F. Elle a mis au point des outils d'*immersive learning* permettant de mettre les élèves ou étudiants en situation, à l'aide d'une technologie intermédiaire entre la vidéo à 360 degrés et la réalité virtuelle, dite réalité mixte. Elle s'appuie, pour rendre les apprentissages plus efficaces, sur les neurosciences.

Créée par deux jeunes ingénieurs de Microsoft, associés à des spécialistes de la communication et de la formation, cette start-up a déjà vendu des sessions de formation continue « clés en main » à Accenture, Accor, Danone, Schneider. Depuis quelques mois, elle propose à ses clients d'acheter l'outil sous la forme d'une licence afin qu'ils puissent créer eux-mêmes la session de formation adaptée à leur besoin. La société propose trois types de situation :

- une captation sur un lieu de travail (par exemple, on suit le parcours de l'eau jusqu'à l'embouteillage chez Danone) ;
- une mise en situation humaine (par exemple, on se trouve derrière le comptoir d'une compagnie aérienne quand arrive un client énervé avec un problème complexe à résoudre) ;
- la captation du geste professionnel (par exemple, on se trouve à la place de la coiffeuse qui effectue une coupe).

La vidéo est complétée par des bulles ou des tags qui permettent de poser des questions à l'élève, ou de changer de scène. La session de formation peut être utilisée en préparation d'un cours (en pédagogie inversée), pendant la classe, en formation à distance, en validation des acquis (via des quiz intégrés à la vidéo).

L'équipement requis est très léger : lunettes légères, casque de réalité virtuelle léger, téléphone portable ou ordinateur. Les technologies employées sont simples : elles mobilisent essentiellement Internet et le Cloud.

La société s'appuie sur quelques connaissances de base en neurosciences pour rendre ses outils plus efficaces (durée des sessions courte - 5-7 minutes -, expérimentation, gamification, etc.).

STUDIO SCHOOLS (Royaume-Uni) : une école en mode entrepreneuriale

Au Royaume-Uni, les *Studio Schools* sont des écoles basées sur un nouveau concept éducatif, qui recherche à combler le fossé entre les compétences dont les jeunes vont avoir besoin pour réussir et celles que le système éducatif procure.

C'est une nouvelle approche qui mise sur l'enseignement à travers des projets d'entrepreneuriat et de « vrai travail ».

Cette approche s'assure que l'apprentissage est enraciné dans le monde réel et aide les jeunes à développer les compétences dont ils auront besoin pour s'épanouir tout au long de leur vie.

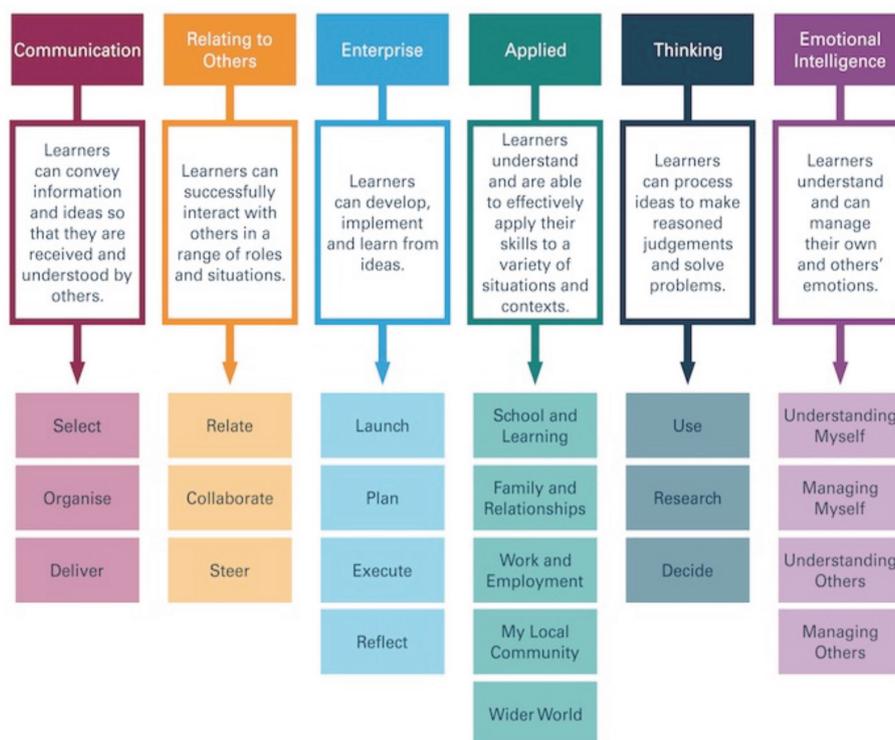
Destinées aux 14-19 ans, ce sont des écoles d'environ 300 élèves, ouvertes toute l'année de 9 h à 17 h, elles ressemblent d'ailleurs davantage à des espaces de travail qu'une école classique.

Les enseignements incluent des enseignements académiques et professionnels : de l'anglais, des maths, des sciences, aussi bien que du travail rémunéré relié directement à des opportunités à proximité.

Les compétences clés que pourront acquérir les élèves répondent au mot-clé suivant : CREATE, et leur serviront aussi bien à poursuivre leurs études qu'à s'insérer professionnellement.

CREATE Framework

The CREATE framework is grounded in a wide range of skills typologies and has been developed specifically for Studio Schools in order to equip young people with the key employability skills that they need to flourish in life.



Evidence consistently shows that employers are concerned about key skills gaps in the British economy. Every new survey of unfilled vacancies confirms that employers are looking for - and not finding - key employability skills amongst schools leavers.

ANNEXE 4 – LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

Détail des propositions relatives aux Campus des métiers et des qualifications

1. Resserrer les critères de labellisation

Pour les nouveaux Campus des métiers et des qualifications (CMQ) : analyse économique préalable poussée, association des Direccte et des entreprises (avec participation financière et/ou engagement sur un nombre de recrutements, stages ou apprentis).

- Clarifier les partenariats et l'apport de chacun, présenter un budget prévisionnel présentant la répartition entre financeurs et les engagements de chaque partie.
- Pour les anciens CMQ demandant leur renouvellement : fournir une auto-évaluation comportant tous les indicateurs ci-dessus : analyse économique, insertion, nombre d'actions engagées.
- Pour les campus qui ne répondent pas aux critères, aussi bien lors du renouvellement que lors d'une première labellisation, proposer une clause de rendez-vous au bout d'un an pour permettre au campus d'améliorer ses résultats.
- Vérifier pour la labellisation et le renouvellement l'implication, au sein de la gouvernance du CMQ, des organismes de formation continue.
- Favoriser les CMQ dont l'établissement porteur appartient à l'enseignement supérieur. Vérifier la réalité des actions communes entre enseignements supérieur et scolaire.

2. Vérifier la cohérence de l'offre régionale et nationale de formation au niveau des CMQ plutôt que des établissements

- Établir, en lien avec France Stratégie, une carte du maillage des CMQ et des établissements qui se situent hors des CMQ et des réseaux, par territoires et filières. L'absence de cohérence de l'offre (doublons ou « trous dans la raquette ») doit devenir un critère de refus de labellisation ou de renouvellement.
- Inciter les régions à élaborer, en lien avec les services rectoraux, une programmation pluriannuelle de l'évolution de carte des formations.

3. Mieux encadrer la fonction de directeur opérationnel (DO) :

- Élaborer un référentiel d'activité comprenant la recherche de fonds mais aussi la mobilisation de compétences juridiques.
- Former systématiquement les DO dans les domaines liés au statut (association, Gip, etc.) et à la levée de fonds.
- Préciser les missions du DO dans le cadre d'une lettre de mission pluriannuelle.
- Favoriser les projets de campus proposant un cofinancement du poste de DO.

4. S'assurer de l'effectivité de l'objectif concernant la lisibilité du parcours des jeunes

- Favoriser la lisibilité des parcours pour les élèves, en lien avec les mesures précédentes, à travers une cartographie des formations et un pré-fléchage des types de parcours.
- Rendre obligatoire, dans le cadre de la découverte des métiers et formations en classe de seconde « à champs professionnels », la présentation de l'ensemble de l'offre propre au campus ou au réseau, à travers des modalités adaptées.

ANNEXE 5 – COMPTE-RENDU DU HACKATHON DE LA VOIE PROFESSIONNELLE



POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Transcription des restitutions d'ateliers

Atelier 1 : Une voie plus attractive

Proposition 1 (Table 2)

« On est partis d'un constat de l'élève qui est autour de notre table, c'est le problème d'orientation au niveau du collège, c'était une orientation subie. Le premier constat, c'est autour de ce travail à développer au niveau du collège de l'orientation. Il existe un certain nombre de dispositifs qui devraient être redynamisés. On parle du parcours avenir mais malheureusement il s'est un peu écroulé en passage des B3 parcours avenir, il aurait pu bénéficier également d'une orientation Prépa pro qui existe mais elle ne l'a pas eu donc in fine comment mieux mobiliser les équipes pédagogiques en collège, c'est un vaste débat et on essaye depuis très longtemps, sur cette orientation vers la voie professionnelle.

Le deuxième point était le stéréotype autour du mot « pro ». Le mot « pro » autour de la table ça se limite souvent au bac pro et au CAP, je pense que le mot pro, il faut vraiment le valoriser jusqu'au niveau ingénieur et doctorant. Le mot « pro » c'est vraiment l'insertion dans la vie active : on fait un diplôme d'ingénieur, on se professionnalise, on fait une licence, on se professionnalise, un BTS etc. Le terme « professionnel » est dévalorisé alors qu'il pourrait être mis en avant en valorisant tous ces parcours.

L'autre aspect qui a été évoqué : comment valoriser les métiers : on a l'exemple de témoignages et d'images métiers, on avait des représentants de l'hôtellerie, on peut valoriser des métiers au même titre que ça peut se faire dans différentes voies.

Un autre aspect qui mériterait d'être valorisé, c'est les parcours de vie. Dans notre territoire, on a l'observatoire des métiers. Les parcours ne sont pas toujours liés aux formations et il est important de montrer le champ des possibles après le parcours de formation. »

Proposition 2 (Table 4)

« On a eu des débats assez riches sur ce qui a été dit, notamment sur les stéréotypes qui existaient. On est restés sur le fait qu'il fallait s'occuper des personnes qui étaient au contact des jeunes et donc **donner une culture forte de l'orientation** et non pas que ça soit uniquement quelques personnes ou qu'il y ait des stéréotypes qui soient aussi véhiculés par des enseignants, des formateurs et autres. De ce fait là, c'est impliquer aussi les entreprises par différentes actions pour essayer de valoriser la voie professionnelle parce qu'effectivement quand on met voie professionnelle ou découverte professionnelle, on pense CAP, Bac pro, et donc il y a une catégorie de personnes qui trouve que ce n'est pas pour elle. Ce côté voie professionnelle, cette culture à acquérir peut passer par des actions de formation continue, par des partenariats, par des échanges entre différents types de formations concernant les enseignants et les entreprises. On a voulu élargir et ne pas être dans le cadre de l'Education nationale seulement parce que des partenariats avec des CFA de branches professionnelles peuvent exister ou même avec des CFA dans les établissements scolaires. »

Proposition 3 (Table 8)

« Notre réflexion tourne également énormément autour de l'orientation. Nous sommes convaincus que le message que l'on passe aux jeunes dès le plus jeune âge est important. L'enjeu principal qui émerge autour de cette réflexion se trouve dans la valorisation des métiers et du monde de l'entreprise dès le plus jeune âge. Notre groupe propose la mise en place d'un dispositif officiel et structuré de découverte des métiers, des parcours et du monde de l'entreprise dès le CM2. Ce dispositif ne saurait être efficace sans une sensibilisation et une formation des enseignants et de l'ensemble des acteurs de l'orientation. Les employeurs et les représentants des métiers devant être intégrés dans cette démarche et leur intervention dans le dispositif devant être simplifiée et favorisée. Enfin, on reste convaincus que pour que le message soit porteur il est intéressant de permettre à ces jeunes gens de mieux se connaître et ainsi de mettre en place dans ce dispositif un travail sur la connaissance de soi ».

Proposition 4 (Table 9)

« On a plutôt insisté sur une formation plus articulée, plus perméable et que la liaison entre le primaire et le collège et le lycée se fasse de manière plus harmonieuse, qu'il y ait des modules de choix qui soient possibles dans le premier trimestre d'une année par exemple pour qu'on puisse découvrir un milieu professionnel qui soit multiple et à plusieurs visages, donc naviguer entre différents établissements éventuellement et permettre des périodes pour cerner un choix plus clair plutôt que de s'orienter dès la seconde vers une formation très cadrée.

Il est évident que la communication entre les différents corps professoraux nous semble indispensable et qu'on n'est pas que prof de collège ou prof de lycée mais qu'on a face à nous des jeunes qu'on est en train de former pour un avenir et que la collaboration entre collègues semble tout à fait indispensable et que l'innovation pédagogique que l'on met en place dans différents domaines surtout en lycée professionnel parce qu'on est quand même à la pointe des innovations parce qu'on est obligés avec le public que l'on a de se dépasser est tout à fait indispensable, donc avec des formations communes et aussi avec des rencontres et que le clivage au sein des concours et au sein du statut que l'on peut avoir soit tout à fait revu. Il y a un besoin de communication auprès de la société sur l'image que l'on véhicule de ces formations et insister sur la construction progressive des compétences qu'on met en place durant une vie scolaire et qui en fait permet d'orienter un enfant, un jeune vers un métier plutôt qu'un autre et avoir le droit de se tromper et de changer car on ne peut pas décider de sa vie à 16 ans d'une manière définitive ».

Proposition 5

« On a choisi de renforcer la rencontre avec des acteurs professionnels en entreprise ou les échanger directement dès le collège pour tous les élèves à tous les niveaux de qualification et surtout restaurer les enseignements pratiques au collège : plus de stages pour plus renforcer les connaissances du monde du travail dès le collège et à tous les niveaux de qualification : collège, lycée, pour les BTS qui ne font pas d'alternance. »

Proposition 6

« L'idée était de repartir de ce qui existait déjà, on a beaucoup parlé du parcours d'avenir. L'idée serait de réviser ce parcours d'avenir, on a donné une solution qui paraît assez concrète en faisant de l'orientation une matière à part entière dès le plus jeune âge : au début, on avait dit sixième, mais on s'est dit pourquoi pas avant ? On a entendu des tables parler du CM2, pourquoi pas, en tout cas, que l'orientation soit une vraie matière et on entendait la professionnalisation des gens qui s'occupent de ça, si on en fait une matière, ça va un peu dans ce sens. »

Proposition 7

« On a décidé de dédier un temps assez long mais un temps unique, c'est-à-dire par exemple un trimestre au collège pendant lequel on ne ferait que de la découverte de métiers, des rencontres et des échanges avec des apprentis, des formateurs de lycées professionnels et des chefs d'entreprises. »

Proposition 8

« On a distingué les choix subis des choix qui sont parfois effectifs de certains jeunes qui savent ce qu'ils veulent. On souhaitait redonner aux jeunes la possibilité de maîtriser leur destin en leur donnant confiance sur les voies professionnelles à eux mais aussi à leurs parents et aussi à tous les acteurs qui sont autour, redonner de la fierté et de la confiance,

c'est fondamental, et surtout entendre la parole des jeunes en acceptant le droit à l'erreur, le droit de grandir dans ses choix. Souvent, il y a tous les gens autour qui parlent pour les jeunes : les profs, les parents, les conseillers d'orientation mais le jeune n'est pas forcément toujours au centre. Evidemment, c'est très général. Sur des aspects un peu plus concrets, c'est à nous tous de permettre ce changement du paradigme pour inverser le choix et de laisser plus les jeunes dans leurs problématiques de choix en les accompagnant, en leur permettant cette possibilité-là avec plus de stages proposés peut être plus tôt au niveau du collège dès la Cinquième ou dans d'autres classes. »

Proposition 9

« Nous sommes partis sur la création d'un vrai temps dédié au collège sur l'orientation avec la rédaction d'un projet très construit avec les différentes étapes, avec les actions qui ont été menées par l'élève pour montrer sa motivation. On a émis l'idée qu'il y ait une note à la fin. Donner le moyen aux jeunes d'être acteurs de leur orientation, de prendre davantage leur individualité : ce sont les inspecteurs autour de la table qui ont dit : il faudrait que les conseils de classe changent et que les voies professionnelles soient mieux considérées lors des conseils de classe et d'avoir un temps de formation des professeurs qui sont de plus en plus engagés sur l'orientation et qu'il y ait davantage de temps dédié à la découverte des métiers et des temps de stage. »

Proposition 10

« On est partis de plusieurs constats : d'une part, qu'il y avait des filières qui concentraient aujourd'hui un grand nombre de lycéens professionnels sans nécessairement ensuite les mener jusqu'au bout d'une qualification qu'ils désireraient pour la suite. On a aussi évoqué le fait qu'il y avait des filières comme par exemple dans l'hôtellerie restauration qui sont à la fois des filières passion et en même temps des filières qui connaissent un fort taux de décrochage aujourd'hui : pourquoi ? Quelles connaissances les jeunes ont de l'entreprise avant de se lancer là-dedans et le constat général c'est aussi une grande méconnaissance des métiers et des filières dans lesquelles on pourra ensuite travailler.

L'idée c'est de donner aux jeunes une information la plus complète possible et la plus réaliste possible en multipliant les interventions des entreprises dès le collège, en facilitant les périodes de stages, d'observation des jeunes dans les entreprises, en ayant une information qui soit la plus efficace possible.

La deuxième chose de manière à avoir le plus d'attractivité pour ces filières, c'est de décloisonner le plus possible les formations de manière à ce que le jeune ne se sente pas dès le départ enfermé dans une seule filière mais qu'il puisse en ayant les éléments les plus généraux possibles travailler et affiner peu à peu son choix, faciliter aussi les passerelles entre filières. Une formation à la fois professionnelle mais ouverte pour que le jeune puisse faire progressivement son choix. »

Atelier 2 : Une voie plus ouverte

Proposition 1

Faciliter la mobilité internationale, inter-culturelle, inter-professionnelle et inter-régionale. Développer la coopération, les partenariats entre lycées-CFA-entreprises. Mutualiser au niveau académique, pour les établissements, les demandes de bourses pour les mobilités internationales. Afin de faciliter et de développer les passerelles pour les parcours mixtes, il est indispensable de mettre en place des postes gagés pour que les enseignants puissent être devant des élèves et des apprentis dans un même service.

Proposition 2

Permettre aux élèves d'intégrer à n'importe quel moment une formation, quel que soit leur statut.

Proposition 3

Optimiser les différentes passerelles entre les voies de formation. Offrir le temps aux jeunes d'atteindre la maturité attendue en entreprise. Agilité dans la gestion des moyens.

Proposition 4

La mobilité doit être la chance d'institutionnaliser l'individualisation du parcours en définissant des standards métier à l'échelle de l'Europe : le LMD des métiers.

Proposition 5

Mobilité obligatoire des enseignants et des élèves de manière physique et/ou numérique pour un semestre ou un module inclus dans les diplômes professionnels comme on peut l'avoir dans les diplômes généralistes.

Proposition 6

"Réseautage" pour mieux communiquer, que sont les réseaux en terme d'ouverture pour les jeunes? Favoriser relations entre pairs. Donner de la valeur avec les stages à l'étranger, ouverture mobilité du réseau local puis Europe et international). Création d'un réseau des écoles hôtelières, par exemple, et évoluer sur relation entreprise. Rendre compatible les diplômes entre pays, équivalences, travail sur les référentiels, passerelles entre établissements et/ou CFA? Il faut insister sur une vision prospective pour anticiper les nouveaux types d'emplois donc de formations. Aborder le métier mais aussi dans d'autres contextes, induit collaboration entre équipes par le biais culturel, sortir d'une routine maison-lycée. Créer un passeport qui regroupe ouverture culturelle, associative, mobilités avec un seuil minimum pour les élèves sur tout le territoire et casser les codes stéréotypés qui empêchent d'aller dans une structure que l'on ne croit pas adaptée (opéra, musée, expo). Echange adultes/jeunes de références culturelles pour nourrir l'échange.

Proposition 7 (Table 8)

Les dispositifs permettant à des jeunes de la voie professionnelle de vivre une ou plusieurs expériences à l'international, et qui favorisent les échanges entre pays, nous semblent encourageants et à développer, à l'image de la mobilité longue des Cette souplesse réduira sans aucun doute les ruptures. - Il nous paraît enfin indispensable que les entreprises et les établissements professionnels se réunissent afin de co-construire les parcours, les référentiels et les certifications professionnelles. - apprentis en Europe actuellement en expérimentation. Toutefois, il nous paraît indispensable d'aller plus loin dans l'ouverture à l'Europe et à l'International tout en simplifiant les démarches administratives actuellement trop lourdes. Par ailleurs, les échanges entre formateurs, qui fait partie des dispositifs existants et financés par Erasmus plus, nous semble également important à valoriser. - Toutefois, des échanges sur le plan national nous semblent intéressants à développer également, elles font l'objet d'expériences très intéressantes, aussi bien sur le plan professionnel que culturel. - Nous encourageons tout dispositif qui permettra de la flexibilité dans les parcours et un décloisonnement entre diplômes, peut-être en favorisant un apprentissage par les compétences.

Proposition 8 (Table 10)

Logique de parcours : favoriser les passages sco/apprentissage Développer les pôles autour de filière (CMQ - LM - Pôle de stages) Mixité des publics concrétisée par des projets associant les 2 publics Autre table 10 : Reconnaissance du stage à l'étranger Développement de section européenne (implique la formation des formateurs) Développer les jumelages entre établissements.

Proposition 9 (Table 4)

- Création d'un contrat d'apprentissage européen en modernisant l'existant.
- Unification du corps enseignant (CAPES, CAPLP, CAPET) et des inspecteurs (IA-IPR, IEN)
- Souplesse des parcours de formation (mixité, capitalisation des acquis, ...)
- Ouverture à l'international dans les deux sens

Proposition 10 (Table 10)

1. Parcours
 - Favoriser le passage de la voie pro scolaire vers l'apprentissage (ex : 2LP -> 1^e et Terminale en apprentissage)
 - Développer campus/pôle des métiers avec différentes catégories d'établissements
 - Mixité des publics : la favoriser dans une logique de projet
2. Ouverture européenne et internationale
 - Reconnaissance de la période passée à l'étranger dans le diplôme (ex : unité facultative Bac pro)
 - Développer sections européennes en LP
 - Favoriser jumelages d'établissements (ex : Fr – All, Fr – Esp)

Atelier 3 : Une voie plus efficace

Proposition 1 (Table 4)

- Favoriser et accompagner dans certains cas une insertion professionnelle précoce à de ns niveaux de qualification 5 ou 4 contre une garantie de retour en formation initiale possible pour obtenir une qualification supérieure 5 ou 10 ans après
- Favoriser l'acquisition par des adolescents des savoirs êtres attendus en entreprise et leur envie d'y travailler en introduisant une gratification des élèves pour l'acquisition de ces compétences lors des périodes de formation en milieu professionnel

Proposition 2 (Table 9)

La voie professionnelle serait plus efficace si... on articulait mieux la formation en lycée et la formation en milieu professionnel. Ce qui induit :

- Un projet pédagogique co-construit par l'équipe pédagogique et les professionnels
- Des emplois du temps modulaires (annualisation des services)

- Une validation des compétences tout au long du cursus et au fur et à mesure de leur acquisition
- Les compétences acquises constituent un socle qui n'est pas remis en cause lors du passage dans un autre cursus
- Constituer un seul corps professoral qui permettrait de proposer une adaptation des enseignements aux besoins des jeunes en respectant les rythmes d'apprentissage.

Proposition 3

La formation professionnelle serait plus efficace si... l'on mettait en cohérence les contenus avec la finalité du diplôme et permettre une mise à jour permanente via des outils numériques. Un « grenelle » des diplômes : valorisons les compétences avec une refonte culturelle des diplômes en les supprimant.

La formation professionnelle serait plus efficace si... l'on arrêterait d'y envoyer les plus mauvais élèves.

Proposition 4 (Table 10)

1. Rééquilibrer les filières en retravaillant la carte des formations en liaison avec tous les acteurs (régions, entreprises, personnel enseignant)
2. Développer les compétences nécessaires à la poursuite d'études et/ou à l'insertion professionnelle
 - valoriser le travail par projets
 - favoriser le co-enseignement dans le cadre de projets pluridisciplinaires
 - conforter la place de l'enseignement général en LP, veiller à ce qu'il soit pleinement impliqué dans les projets pédagogiques.

Proposition 5

La voie pro serait plus efficace... en renforçant le lien entre les équipes pédagogiques avec la pédagogie par projets, le décloisonnement des disciplines, la généralisation des EGLS afin de travailler sur un même projet impliquant et motivant les élèves, acteurs de leur formation, et l'ensemble des enseignants. En renforçant le lien avec les entreprises en créant un "comité d'orientation" avec des mentors/tuteurs d'une classe afin que ces représentants d'entreprises suivent une classe du début à la fin de la formation et créent un lien pérenne avec eux. En accompagnant le jeune dans son choix d'orientation (suite de parcours ou insertion) en s'appuyant sur les expérimentations existantes (fiche profil à la fin du bac pro recensant les compétences en enseignement général, orientation et compétences professionnelles) et un livret ou bilan de compétences pour aider le jeune à faire un choix averti.

Proposition 6 (Table 7)

Décloisonner l'école et l'entreprise, ...apprendre pour entreprendre

- scénariser les apprentissages pour mieux intégrer les pratiques et les règles de l'entreprise
- Faire entrer plus facilement les professionnels dans les classes (parrainage d'une classe par un professionnel) et engager les enseignants à réaliser dans des périodes en entreprise
- élargir le vivier d'offre de stage dans les entreprises pour les enseignants (CERPET).

Adapter davantage l'offre de formation à la demande d'emploi sur chacun des territoires – plus de fluidité dans les ouvertures de formation. Amener les professionnels dans l'entreprise pour

transmettre les codes de l'entreprise, savoir être indispensable à l'insertion Mettre en place des diplômes évolutifs via une validation des acquis tout au long du cycle de formation avec une évaluation des compétences par forcement certificative (ex : accréditation).

Personnalisation des parcours avec des modules complémentaires et sur mesure (par exemple spécialisation des élèves de bac pro GA en stage en milieu hospitalier – immobilier-assurance) en valorisant les espaces de formation intermédiaires (autres que la classe et les PFMP ...l'expérience personnelle de l'élève dans une association, lors de travail saisonniers...).

Proposition 7

La voie pro serait plus efficace... en réorganisant le temps de travail des équipes pédagogiques pour développer des projets interdisciplinaires (soft skill (projet, langue, collaboratif) & compétence pro), concertation et accompagnement individualisé (travail sur l'orientation ou la réorientation).

Pour accompagner le rapprochement école-entreprise et améliorer la professionnalisation des jeunes : En proposant une formation continue des formateurs dont immersion en milieu Pro (obligatoire) notamment pour suivre les besoins du monde économiques et les évolutions technologiques.

Aptitude à poursuivre ses études et le bon niveau et tout au long de la vie

En favorisant l'insertion pro par le diplôme (gage d'insertion) associant un enseignement modulaire (bloc de compétences) pour sécuriser les parcours et favoriser la formation tout au long de la vie.

Proposition 8

La voie pro serait plus efficace... nous mettions tout en œuvre pour créer et consolider un socle commun de compétences, de connaissances et de culture dès la formation initiale. Il nous fait pour cela réinventer nos méthodes pédagogiques pour rendre nos matières d'enseignement général attractives et qu'elles aient du sens aux yeux des apprenants. A ce titre et pour exemple, il ne faut pas s'interdire d'aller dispenser un cours de mathématiques directement en atelier et de travailler avec nos enseignants sur des méthodes pédagogiques pour ne pas reproduire ce que les jeunes ont fui depuis des années. Au regard des expériences épanouissantes que nous constatons, il semble qu'il est intéressant de favoriser et de multiplier les moments de réussite. En ce sens, des expériences comme le concours d'un des meilleurs apprentis de France et les olympiades des métiers sont à favoriser et à intégrer officiellement dans les parcours afin que chaque jeune cultive la persévérance, le dépassement de soi et la satisfaction du travail bien fait.

Proposition 9

La voie pro serait plus efficace... s'il y avait une réflexion sur la cohérence des besoins en termes de métiers et les dispositifs de formation donc l'actualisation, le ciblage des diplômes.

La voie pro serait plus efficace... si l'on pouvait mettre une différenciation pédagogique à travers des stratégies de projets en lien par exemple avec des problématiques industrielle, d'entreprise, à travers des approches collaboratives et à travers une initiation à l'entrepreneuriat.

La voie pro serait plus efficace... si l'on pouvait assurer un socle commun de connaissances et de compétences par rapport aux exigences de l'entreprise.

Proposition 10

La voie pro serait plus efficace... s'il y avait un décloisonnement de l'école et de l'entreprise, une adaptation agrandie à l'offre de formation par rapport à la demande d'emplois sur chacun des territoires. En clair, est-ce que l'on forme pas dans la voie professionnelle des élèves à des diplômés pour lesquels il n'y a pas vraiment de demande d'emplois et par contre dans certaines filières type bâtiment où on a de réelles demandes d'emplois et l'on a pas beaucoup de formations ou les formations qui proposent l'apprentissage ou la formation initiale n'arrivent pas à recruter.

Amener les professionnels dans l'entreprise pour transmettre les codes de l'entreprise, le savoir être indispensable à l'insertion.

Unifier les corps de personnels enseignants qui serait une réelle évolution, surtout lorsqu'on parle de liaison entre le bac et l'enseignement supérieur.

Réengager une réflexion sur l'annualisation du temps de travail des enseignants et assurer un réel travail entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel et que les enseignants accompagnés des chefs d'établissement et des corps d'inspection soient sur une réelle transversalité des enseignements qui lie l'enseignement général et l'enseignement professionnel.

Atelier 4 : L'esprit d'initiative : à vous de jouer !

Proposition 1

Faire de son futur une passion et non une obligation : j'apprends mon métier
#c'estmoilepatron

Proposition 2

La voie PRO : parcours d'Excellence pour développer la confiance en soi indispensable à l'entrepreneur qui sommeille en toi #prendstoienmain

Proposition 3

Choisir la voie professionnelle pour faire entendre sa voix

Proposition 4

Les raisonnables ont des rêves, les passionnés ont du vécu #entrepreniez

Proposition 5

Envie d'un métier, formez-vous pro, envie d'entreprendre, visez le pro, envie de créer
#soyezpro

Proposition 6

Avec le lycée pro, prends ta vie en main #donneunsensàdemain

Proposition 7

Tous les métiers d'avenir s'apprennent, révèle tes talents, choisis ta voie et réalise tes rêves
#choisistavie

Proposition 8

Avec la voie pro, invente et construis ton avenir #parcequ'ilenfautun

Proposition 9

Si t'es cap, viens en pro !
La voie pro, t'es en bonne voie #acteurdemaviedèsaujourd'hui

Proposition 10

Ma voie pro, mon challenge pour entreprendre et réussir #quiosegagne



**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



HACKATHON
DE LA VOIE
PROFESSIONNELLE
23 janvier 2018

*Viser
l'excellence*

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

ANNEXE 6 - LISTE DES PARTICIPANTS AU HACKATHON DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Nom	Prénom	Fonction / Profession
ABIS	Christelle	cheffe d'établissement / inspectrice / dirigeante de Campus des métiers et des qualifications (CMQ)
ACHER	Arnaud	enseignant
ACHIBANE	Anissa	élève
ANDRIEU	Isabelle	déléguée générale association Crée ton avenir
AUBRETON	Frédéric	ancien directeur général de CFA, dirigeant d'une entreprise développant des outils numériques favorisant le développement de la formation en situation de travail et la qualité de la formation professionnelle
AUSSENAC	Nicolas	MEN
BANSARD	Christophe	enseignant
BAYARD	Thierry	chef d'établissement / inspecteur / dirigeant de CMQ
BIGOT	Violaine	parent d'élève
BLUTEAU	Pauline	
BOULINGUEZ	Joséphine	représentante du monde de l'entreprise
BROMONT	Frédéric	
BUTSBACH	Didier	chef d'établissement / inspecteur / dirigeant de CMQ
CAGNA	Gérard	coaching-consulting-communication
CALATRABA	Laurent	chef d'établissement / inspecteur / dirigeant de CMQ
CARRARO	Cédric	SNPDEN
CHANROUX	Jean-Claude	enseignant longue expérience de chef de cuisine
CHANTEGRAILLE	Maxime	représentant du monde de l'entreprise
CHICAL	Christel	représentante du monde de l'entreprise chargée de développement pour l'école Cuisine mode d'emploi(s) par Thierry Marx
COSTES	Pascal	parent d'élève
COUDURIER CURVEUR	Éric	enseignant professeur de cuisine
DE BRUNHOFF	Marianne	MEN
DEFRAVOUX	Nathalie	
DELOMEL	Michèle	cheffe d'établissement / inspectrice / dirigeante de CMQ doyenne du collège des IEN 2 ^d degré
DENOIX	Caroline	chef d'établissement / inspecteur / dirigeant de CMQ
DEVILLARD-PREVEL	Albane	administratrice CFA à la direction de la formation Les Compagnons du devoir et du Tour de France
DEZ	Jean-Nicolas	représentant du monde de l'entreprise
DIAS RAMALHO	Antoine	enseignant
DORAT	Angélique	représentante du monde de l'entreprise chargée de mission orientation / apprentissage
DUBUS	Thibault	représentant du monde de l'entreprise
DUFAYARD	Elsa	
DUPONT	Florence	
EISSEN	Alice	enseignante - secrétaire nationale Snalc

Nom	Prénom	Fonction / Profession
FERRAND	Denis	représentant du monde de l'entreprise responsable domaine formation et compétences
FOISSY	Marie-Paule	cheffe d'établissement / inspectrice / dirigeante de CMQ doyenne du collège des IEN 2 ^d degré
FONSECA	José	délégué technique WorldSkills France Comité français des olympiades des métiers
GEORJON	Guy	directeur de la formation, des études et de la recherche Les Compagnons du devoir et du Tour de France
GERARDIN	Sigrid	
GERAUDIE	Muriel	représentant de l'État ou de collectivités locales
GILLET	Robin	représentant du monde de l'entreprise
GIRARDEAU	Thierry	enseignant
GIRARDIN	Jean-François	président de la Société nationale des meilleurs ouvriers de France
GISSELBRECHT	Ruth	représentante de l'État ou de collectivités locales
GOUD	Johann	élève
GRATEAU	David	représentant de l'État ou de collectivités locales
GREGORY	Yoann	élève directeur de restaurant
GUISEMBERT	Michel	président de WorldSkills France
GUISEMBERT	Anthony	représentant du monde de l'entreprise
HEITZ	Marianne	représentante du monde de l'entreprise
HOCINI	Maeva	représentante du monde de l'entreprise
JABBIE	Alessia	représentante du monde de l'entreprise
JACQUELIN	Charles	chef d'établissement / inspecteur / dirigeant de CMQ
LABADIE	Nadège	représentante du monde de l'entreprise directrice de la mission consultative - direction générale adjointe enseignement recherche formation de la CCIR Paris Île-de-France
LABARTHE	Tristan	élève
LAMY	Valentine	élève
LE GALLO-PITEAU	Anne-Marie	enseignante - secrétaire nationale Snalc
LEANG	Sébastien	représentant du monde de l'entreprise
LEBOUC	Yann	élève
LE GAL	Joseph	
LEJEUNE	Valérie	enseignante - secrétaire nationale Snalc
LELIEVRE	Ronan	représentant du monde de l'entreprise
LENGLET	Christèle	cheffe d'établissement / inspectrice / dirigeante de CMQ
LIABOEUF	Joël	représentant de l'État ou de collectivités locales directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, lycée Jean Perrin, Marseille
LONCHAMBON	Frédéricke	représentant de l'État ou de collectivités locales
LORENZINI	Raphaël	directeur développement et stratégie chez EPA France (association complémentaire à l'enseignement public qui intervient pour développer les compétences des jeunes à entreprendre)
MALBRANQUE	Isabelle	cheffe d'établissement / inspectrice / dirigeante de CMQ

Nom	Prénom	Fonction / Profession
MARIE	Alain	parent d'élève
MARTEL	Delphine	parent d'élève
MENAGIER	Nicolas	
MESLE GENIN	Christelle	fondatrice de JobIRL
MICHELIN	Jean	représentant du monde de l'entreprise
OLIVIER	Vincent	représentant du monde de l'entreprise
OYEZ	Pascal	chef d'établissement / inspecteur / dirigeant de CMQ
PETIT	Samantha	
PIAZZA	René-Jean	chef d'établissement / inspecteur / dirigeant de CMQ
PICHARD	Philippe	chef d'établissement / inspecteur / dirigeant de CMQ
PITRAT	Sandra	parent d'élève
PROST	Sophie	cheffe d'établissement / inspectrice / dirigeante de CMQ
RAGUET	Adeline	cheffe d'établissement / inspectrice / dirigeante de CMQ
RAINAUD	Jean	représentant de l'État ou de collectivités locales
RENARD	Julien	représentant du monde de l'entreprise
RENAUX	Laurent	chef d'établissement / inspecteur / dirigeant de CMQ
RICHARD	Alexandre	
RICHE	Gibert	jeune retraité inspecteur EN responsable du service académique de l'apprentissage acteur direct de la création de la VAP et de la VAE et du dispositif Emploi-jeunes
ROLLAND	Mickaël	
ROMAN	Étienne	parent d'élève
SCHMITT	Lydia	directrice de marque dans le secteur de la formation professionnelle
SELLIER	Franck	chef d'établissement / inspecteur / dirigeant de CMQ
SERBOURCE	Yannick	responsable de formation
SMEYERS	Félix	autre profession/fonction
SYLVA	Rosalía	élève
TAGLIAFICO	Loris	élève
TUNC	Célia	parent d'élève
ULMANN	Laurence	cheffe d'établissement / inspectrice / dirigeante de CMQ
WAVRANT	Catherine	cheffe d'établissement / inspectrice / dirigeante de CMQ
WEBER	Christophe	enseignant
ZAKABAT	Hanane	

ANNEXE 7 – LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

Nom	Prénom	Fonction	Organisme
Mme	ABOUBADRA-PAULY	Responsable de projet, Réseau Emploi Compétences	France Stratégie
M.	ALEXANDRE	Directeur	CFA Médéric École hôtelière de Paris
M.	AMAR	Président de la commission formation	Fédération nationale des travaux publics (FNTP)
Mme	ANAFAL		Fédération des entreprises de propreté et services associés (Fep)
M.	AUTHIER	Responsable des études	Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (Meti)
M.	BALDOCCHI	Directeur général	Union française de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie (UFB/IOF)
M.	BARBARANT	Inspecteur général de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale
Mme	BEAUVOIS	Secrétaire générale	Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Cnefop)
M.	BEDU	Co président de la Commission sociale formation	Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih)
M.	BERBAIN	Conseiller transformation numérique de l'État et sécurité numérique	Secrétariat d'État au numérique
M.	BERNAUD		Syndicat général de l'éducation nationale CFDT (SGEN-CFDT)
M.	BESSELIEVRE		Confédération générale du travail (CGT)
Mme	BOSSET-MONTOUX	Directrice générale	Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)
Mme	BRICARD	Secrétaire générale	Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD)
M.	BRUNET	Adjoint du secrétaire général	Enseignement catholique
M.	CAMUSSO	Responsable Stratégie RH - GPEC -DRH	Safran Aircraft Engines
M.	CANDAUI		Syndicat général de l'Éducation nationale CFDT (SGEN-CFDT)
M.	CARRARO	Siège	Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN)
Mme	CHAILLOUX		Union française des industries mode habillement (Ufimh)
Mme	CHANTILLON	Directrice générale	Union nationale des entreprises de coiffure (Unec)
Mme	CHAUMANET	Cheffe du département des relations institutionnelles nationales	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
M.	CHENET	Président	Groupement national des indépendants de l'hôtellerie restauration (GNI)
Mme	CHEVRIER	Déléguée générale	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle du ministère du Travail
Mme	COUDEVILLE	Chargée de mission à la direction des Affaires sociales	Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD)

	Nom	Prénom	Fonction	Organisme
Mme	COUDRET LAUT	Laure	Directrice	Agence Erasmus+
Mme	COURTIN	Bérénice		Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel (Snuep-FSU)
Mme	CROYERE	Adeline	Sous-directrice des politiques de formation et d'éducation	Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
M.	DAMMEREY	Jérôme		Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel (Snuep-FSU)
Mme	DE CASTRO	Élisabeth	Déléguée générale	Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD)
Mme	DE PIERREPONT	Virginie	Présidente	Association nationale pour la formation automobile (Anfa)
Mme	DEBERNARDI	Linda	Cheffe du bureau formation	Direction générale des entreprises
Mme	DEBRUNHOFF	Marianne	Directrice de projet auprès du directeur général de l'enseignement scolaire	Direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale
Mme	DELORME	Nathalie	Conseiller technique emploi / formation professionnelle	Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD)
M.	DELTERME	Philippe	Directeur général	Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih)
M.	DENEUVILLE	Jean-Paul	Président délégué général	Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports et la logistique (AFT)
M.	DEPIERRE	Stéphane		Syndicat des enseignants - Unsa (SE-Unsa)
M.	DEVIN	Paul	Secrétaire général	Syndicat national des personnels d'inspection (SNPI-FSU)
M.	DONATIEN	Philippe	Secrétaire général	Indépendance et direction-FO (ID-FO)
M.	DORE	Christophe	Vice-président de l'Unec	Union nationale des entreprises de coiffure (Unec)
Mme	DU PELOUX	Alix	Chef de département formation initiale	Fédération française du Bâtiment (FFB)
Mme	DUBO	Florence		Direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale
M.	DUJARIC	Philippe	Directeur des affaires sociales et de la formation	Groupe des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas)
Mme	EISEN	Alice	Secrétaire nationale à la pédagogie	Syndicat national des lycées et collèges (SNALC-FGAF)
Mme	ESTRAMPES	Fabienne	Directeur éducation formation compétences emploi	Fédération des entreprises de propreté et services associés (FEP)
M.	FERRACCI	Pierre	Président	Conseil national éducation-économie (CNEE)
Mme	FONTAINE			Union française des industries mode habillement (Ufimh)
M.	GARAU	Jacques	Directeur général	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

Nom	Prénom	Fonction	Organisme
M.	GAUMET	Directeur de l'institut pédagogique transport logistique	Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports et la logistique (AFT)
M.	GEFFRAY	Directeur général des ressources humaines	Direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale
Mme	GERARDIN	Co-secrétaire générale	Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel (Snuep-FSU)
M.	GESTIN	Responsable emploi formation professionnelle	Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih)
Mme	GILLES	Rectrice	Conférence des recteurs
M.	GIRARD	Vice-président	Syndicat national des lycées et collèges (Snalc-FGAF)
M.	GIROUDET	Directeur des affaires sociales emploi formation	Fédération du commerce et de la distribution (FCD)
M.	GOUJU	Délégué général	Conseil national éducation-économie (CNEE)
M.	GRUNDER	Thomas	Digischoll
M.	GUERIN	Délégué général adjoint	Union française des industries mode habillement (Ufimh)
M.	GUEROUT	Christian	Union nationale de l'information jeunesse (Unij)
Mme	HARDYAU-GAYE	Responsable Information - Orientation - Enseignement supérieur	Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM)
M.	HAUCHARD	Patrice	Lycée polyvalent Albert de Mun
M.	HERY	Luc	Conseil national des entreprises de coiffure (CNEC)
M.	HULIN	Grégory	Groupe national des indépendants de l'hôtellerie restauration (GNI)
Mme	JACQUOT	Béatrice	Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports et la logistique (AFT)
Mme	JARDON	Élisabeth	Syndicat de l'inspection de l'éducation nationale (SI.EN)
M.	JARNO	Franck	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Mme	JAVELAUD	Sandrine	Mouvement des entreprises de France (Medef)
M.	JEAN	Hubert	Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih)

	Nom	Prénom	Fonction	Organisme
M.	JELLAB	Aziz	Inspecteur général de l'éducation nationale	Ministère de l'Éducation nationale
M.	JOHANN	Luc	Recteur	Conférence des recteurs
M.	JUVIN	Daniel		Union française des industries mode habillement (Ufimh)
Mme	KACI	Ferroudja	Conseillère en charge de la coordination des services au public	Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)
Mme	KOGUT	Françoise	Chargée de mission Partenariats nationaux	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)
Mme	KREPPER	Claire		Syndicat des enseignants - Unsa (SE-Unsa)
M.	KUNTZ	Anthony	Président	Digischoll
M.	LAGE	Christian	Secrétaire général	Syndicat national de l'enseignement technique-Action autonome (Snetaa)
Mme	LAMBERT	Françoise		Syndicat général de l'éducation nationale CFDT (SGEN-CFDT)
M.	LAMOISE	Joël	Secrétaire national	Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN)
M.	LANGLET	Richard	Chef des services formation et santé-sécurité	Fédération nationale des travaux publics (FNTP)
Mme	LE GALLO PITEAU	Anne-Marie	Secrétaire national à l'enseignement technologique	Syndicat national des lycées et collèges (Snalc-FGAF)
M.	LE SCORNET	Vincent	Directeur	Union nationale de l'information jeunesse (Unij)
M.	LENORMAND	Yves-Olivier	Country Specialist for France People Development/Policies	Airbus Group
M.	LIDON	Guillaume	Responsable des relations institutionnelles	Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (Meti)
M.	LOCICERO	Didier		Syndicat général de l'Éducation nationale (SGEN-CFDT)
M.	LODOLO	Gilles	Directeur emploi formation	Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM)
Mme	LONCLE	Catherine		Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Mme	MANGADO-LUNETTA	Eunice	Directrice des programmes	Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev)
M.	MARX	Jean-Marie	Président	Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles
Mme	MELENOTTE	Magali		Fédération des entreprises de propreté et services associés (FEP)
M.	MICHEL	Didier	Inspecteur général de l'éducation nationale	Ministère de l'Éducation nationale
M.	MONTAY	Alexandre	Délégué général	Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (Meti)
M.	MONTEIL	Jean-Marc	Recteur honoraire	
Mme	MOULIN CIVIL	Françoise	Rectrice	Conférence des recteurs

Nom	Prénom	Fonction	Organisme
Mme MUNTANER	Barbara	Directrice des Éditions	Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)
M. NICOLLET	Éric		Syndicat national des personnels d'inspection (SNPI-FSU)
M. NITKOWSKI	Alain		Syndicat national de l'enseignement technique-Action autonome (Snetaa)
M. OMNES	Patrice	Délégué général	Association nationale pour la formation automobile (Anfa)
M. PAPA VOINE	Luc		Fédération française du bâtiment (FFB)
M. PARIS	Christophe	Directeur général	Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev)
M. PATINAUX	Thierry		Syndicat des enseignants - Unsa (SE-Unsa)
M. PECOUT	Gilles	Recteur	Conférence des recteurs
M. PEQUIGNOT	Guy	Secrétaire général adjoint chargé du secteur information et orientation	Syndicat de l'inspection de l'éducation nationale (SI.EN)
M. PETEL	Francis		Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
M. PETIT	Jean-Marc		Délégué général du réseau national d'enseignement supérieur privé (Renasup)
Mme POIVEY	Florence	Présidente de la commission formation	Mouvement des entreprises de France (Medef)
M. POSTEL VINAY	Grégoire	Ingénieur général des mines, responsable de la mission stratégie	Direction générale des entreprises
M. POULLET	Clément	Secrétaire fédéral	Syndicat national Force ouvrière des lycées et collèges (SN-FO-LC)
M. POUPELIN	Jean-Gabriel		Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
M. POUZIN	Hugues	Directeur général	Confédération du commerce de gros et international (CGI)
Mme PRINZ	Catherine		Confédération générale du travail (CGT)
M. QUENSON	Emmanuel	Directeur scientifique	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq)
M. QUERE	Michel	Directeur	Onisep
M. RENARD	Claude	Sous-directeur en charge des questions de formation, de réindustrialisation et de restructurations d'entreprises	Direction générale des entreprises
M. RIBEIRO	Sébastien	Secrétaire général	Syndicat national Force ouvrière des lycées et collèges (SN-FO-LC)
M. RIBIEIRAS	Henri		Direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale
M. ROUMAGNAC	Patrick	Secrétaire général	Syndicat de l'inspection de l'éducation nationale (SI.EN)
M. SCAFARTO	Alain	Directeur la commission emploi formation	Conseil national des entreprises de coifure (CNEC)

	Nom	Prénom	Fonction	Organisme
Mme	SHELLINO	Claudine		Journée nationale des jeunes (JNDJ)
M.	SITZ	Vincent	Président de la commission emploi formation	Groupement national des indépendants de l'hôtellerie restauration (GNI)
M.	SUREL	Gwenaél	Secrétaire national	Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN)
M.	TERRET	Thierry	Recteur	Conférence des recteurs
Mme	TISON	Charlène	Secrétaire générale	Union française de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie (UFBJOP)
M.	TOURNIER	Philippe	Secrétaire général	Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN)
Mme	TROADEC	Caroline	Responsable emploi formation	Fédération du commerce et de la distribution (FCD)
M.	VABRET	Christian	Premier vice-président	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
Mme	VAL	Frédérique	Chargée de mission formation, RH	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
M.	VIVIER	Pascal	Secrétaire adjoint	Syndicat national de l'enseignement technique-Action autonome (Snetaa)

ANNEXE 8 – LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES LORS DES DÉPLACEMENTS

Nom	Prénom	Fonction	Organisme	Adresse	Pays
PATAULT	Anne	Présidente	Campus Esprit de Redon	Quai Surcouf 35600 Redon	FRANCE
MARCHISE	Didier	Président	Plateforme Tech'Surf du CFAI technologies	25 rue Tabago 44460 Saint Nicolas de Redon	FRANCE
MAISONNEUVE	Vincent	Directeur	Lycée Marcel Gallo	21 rue Étienne Gascon 35600 Redon	FRANCE
ABGRALL	Jean-Claude	Proviseur	Lycée Pierre Mendès France	34 rue Bahon Rault 35000 Rennes	FRANCE
CVACH	David	Ambassadeur	Ambassade de France	Kommendörsgatan 13 Stockholm	SUÈDE
BARRIER	Gilles	Premier conseiller	Ambassade de France	Kommendörsgatan 13 Stockholm	SUÈDE
ACKER	Dominique	Conseillère Affaires sociales et santé	Ambassade de France	Kommendörsgatan 13 Stockholm	SUÈDE
CHERKAOUI	Sarah	Adjointe	Ambassade de France	Kommendörsgatan 13 Stockholm	SUÈDE
VALENTIN	Orlane	Attachée de coopération pour le français	Ambassade de France	Kommendörsgatan 13 Stockholm	SUÈDE
KRAFT	Lena	Chargée de mission Campus France	Ambassade de France	Kommendörsgatan 13 Stockholm	SUÈDE
CLAVEL	Laurent	Conseiller de coopération et d'action culturelle Directeur de l'institut Français de Suède	Ambassade de France	Kommendörsgatan 13 Stockholm	SUÈDE
RUDIN	Torun	Chef de service	Agence nationale pour l'éducation	Fleminggatan 14 Stockholm	SUÈDE
ALMGREN	Hans	Directeur d'éducation	Agence nationale pour l'éducation	Fleminggatan 14 Stockholm	SUÈDE
SAMUELSSON	Mattias	Chargé de recherche	Service pour l'éducation et le marché de l'emploi	Barnhusgatan 18 Stockholm	SUÈDE
SVANTORP	Gunilla	Députée sociale-démocrate			SUÈDE
NORMAN	Ulf	Conseiller - département international - Service public de l'emploi			SUÈDE
WOLLARTH	Shanis	Analyste stratégique - Département services et programmes - Service public de l'emploi			SUÈDE
WAARDALH	Robert	Directeur d'éducation	Lycée Thorildsplans gymnasium	Drottningholmsvägen 82 Stockholm	SUÈDE
HOFFSTEN	Anna	Directrice	Lycée professionnel Hotell och restaurangskola	Rökerigatan 17, 121 62 Johanneshov	SUÈDE

Nom	Prénom	Fonction	Organisme	Adresse	Pays
HOFFSTEN	Anna	Directrice	Lycée professionnel Hotell och restaurangskola	Rökerigatan 17, 121 62 Johanneshov	SUÈDE
ELDÖ	Anders	Professeur	Lycée professionnel Hotell och restaurangskola	Rökerigatan 17, 121 62 Johanneshov	SUÈDE
HALPERN	Hanna	Directrice	RestaurangAkademien	Rökerigatan 4, 121 62 Johanneshov	SUÈDE
JOHANSSON	Jacob	Conseiller au service formation secondaire et des adultes	Ministère de l'éducation	Drottninggatan 16 Stockholm	SUÈDE
EKSTRÖM	Anna	Ministre de la formation professionnelle	Ministère de l'éducation	Drottninggatan 16 Stockholm	SUÈDE
BAEZA	Alejandra	Président	Centre de formation CIEG		SUISSE
FAVRE	Jean-Luc	Président	Union des Associations patronales genevoises		SUISSE
COHEN DUMANI	Sabrina	Directrice	Fondation pour la formation professionnelle et continue du Canton de Genève		SUISSE
FISCHER	Erwin	Directeur général ad interim	Office cantonal de formation professionnel et continue		SUISSE
SOBCZAK	Frank	Directeur formation	Fédération des entreprises romandes Genève		SUISSE
MUGNY	Joël	Responsable régional	SYNA-GE		SUISSE
SWARS	Éric	Directeur des affaires internationales			SUISSE
TORRES	Juan-Carlos	Président	Vacheron-Constantin		SUISSE
BAUMANN	Karlheinz	Group Industry Director	Richemont international SA		SUISSE
HAUERT	Serge	Industrial Strategy and HR Director	Richemont international SA		SUISSE
GISLER	Damien	Directeur	École des métiers et artisans de haute horlogerie		SUISSE
RIGOLIO	Gianluca	Administrateur	Campus genevois de haute horlogerie		SUISSE
LEVESQUE	Suzanne	Secrétaire générale	Richemont international SA		SUISSE
VIVET	Pierre	Chef d'exploitation	Larag SA		SUISSE

Nom	Prénom	Fonction	Ogranisme	Adresse	Pays
MARRA	Claudio	Chef de vente de la région Genève	Coop		SUISSE
CHAPUISAT	Jean-Claude	Responsable RH	Coop		SUISSE
FEHR	Serge	Membre de la direction CS Suisse			SUISSE
PROBST	Jean-Marc	Vice-président	Union patronale suisse		SUISSE
RÜEGER	Bernard	Vice-président	Union patronale suisse		SUISSE

ANNEXE 9 – LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES HORS AUDITION ET HORS DÉPLACEMENTS

Organisme	Nom	Prénom	Date	Commentaires
Synlab	RIZZO	Florence	4/1/18	
Synlab	CAZADE	Stephen	4/1/18	
SOS Groupe	BORELLO	Jean-Marc	9/1/18	Economie sociale et solidaire et démarche projet
SOS Groupe	GOLDBERG	Kévin	09/01/2018	Directeur général éditeur Action internationale
Ecole de la Philanthropie	PEERSMAN	Léa	6/1/2018	
Députée, Commission affaires culturelles et éducation	CHARRIERE	Sylvie	28/11/17	Ex chef d'établissement
Groupe de travail députés LREM Apprentissage	Nathalie Pouzyreff, Sylvie Charrière, Béatrice Pilon, Fiona Lazaar, Anne Brugnera, Christine Cloarec, Michèle Peyron, etc.		24/1/18	Présentation des avancées
Députée, Commission affaires sociales, GT apprentissage et formation continue au sein de la commission	FABRE	Catherine	31/1/18	
Secrétaire d'État au Numérique	MAJOUBI	Mounir	31/1/18	
Directeur de l'École 42	SADIRAC	Nicolas	13/12/17	Lors du déplacement avec Christine Gavini et Véronique Blanc
Directeur de l'école de production/ Icam Toulouse	VANDECAVEYE	Gilles	30/1/18	Lors du déplacement à l'école de production/ Icam à Paris-Sénart
Président de la Fédération nationale des écoles de production	HIESSE	Dominique	30/1/18	Lors du déplacement à l'école de production/ Icam à Paris-Sénart
Directeur de l'École de production/ Icam de Paris-Sénart	VICOT	Mathieu	30/01/2018	Lors du déplacement à l'école de production/ Icam à Paris-Sénart
The School Project	FAGUER	Maxime	09/01/2018	Visite de Station F
The School Project	LE VIET	Stéphane	9/1/18	Visite de Station F
Playbac éditions	SALLET	Jérôme	14/12/17	
Wise	TURBOT	Sébastien	21/12/17	
Wise	KOSTOVA	Maria	28/12/17	

Organisme	Nom	Prénom	Date	Commentaires
Député, Commission affaires culturelles et éducation	LE BOHEC	Gaël	5/12/2017	Déplacement en Ile-et-Vilaine + rencontre du président du Conseil régional Bretagne + rencontre Icam
Icam	VLOT BOUVARD LE CUZIAT	Jean-Michel François Jean-Yves	19/12/17	
Président du Conseil régional de Bretagne	Chesnais-Girard	Loïg	5/12/17	Via Gaël Le Bohec
Députée, commission Affaires Culturelles et Education	MORCH	Sandrine	30/1/18	Lors du déplacement à l'École de production/ Icam à Paris-Sénart
Ministre du Travail	PENICAUD	Muriel	1/2/18	
Intervenant à l'école CASAS93, St Ouen	KOURILSKY	Alexandre	12/01/2018	Entretien téléphonique nouvelle école de formation aux métiers de la mode
Provisseur du lycée polyvalent Léonard de Vinci, Levallois-Perret	DALBIN		12/1/18	Après une visite du lycée en septembre, rdv à la permanence parlementaire
DDFPT, lycée polyvalent Léonard de Vinci, Levallois-Perret			12/1/18	Après une visite du lycée en septembre, rdv à la permanence parlementaire
CEO L'Oréal	AGON	Jean-Paul	12/1/18	
Restaurateur	FOURNIER	Rémi	27/12/17	
Fondation entreprendre	GERVAIS	Jérôme	11/1/18	
100 000 entrepreneurs	BOULINGUEZ	Joséphine	11/1/18	
Entreprendre pour apprendre (EPA)	KOSTER	Nicolas	11/1/18	
JobIRL	MESLE-GENIN	Christelle	11/1/18	
Crée ton avenir	ANDRIEU	Isabelle	11/1/18	
R2E (rencontres entreprises enseignants)	SOURISSEAU	Damien	11/1/18	
Inspecteur académie d'Orléans	CHANTERAUD	Alain	25/1/18	Sur les CLEE
Conseillère éducation, Matignon	REYNIER	Marie	12/12/17 et 16/01/18	
Conseiller éducation, Élysée	COULHON	Thierry	12/12/17 et 16/01/18	
Conseiller travail, Matignon	MOREL	Franck	16/1/18	
Députée	RILHAC	Cécile	11/2/18	

